



THE PONTIFICAL
ACADEMY OF SOCIAL
SCIENCES

"MENSURAM BONAM"

Mesures basées sur la foi pour
les investisseurs catholiques :
Un point de départ et un appel à l'action



“MENSURAM BONAM”

Mesures basées sur la foi pour les
investisseurs catholiques :

Un point de départ et un appel à l'action

Table des matières

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

- . Ce dont les investisseurs ont besoin. Et ce qui est attendu des investisseurs.
- . Développement humain à partir des valeurs de la foi. .
- . De bonnes mesures. C'est seulement un début. .
- . À qui s'adresse MB ?

CHAPITRE I. LES PRINCIPES DE MENSURAM BONAM .

- . Orientations de la foi et la Doctrine sociale de l'Eglise.
- . Les piliers de la foi. Investir en perspective catholique.
 - L'autorévélation de Dieu comme base de la foi et du co-engagement pour le bien commun.
 - *Appel à l'enquête et l'examen.*
 - Fidélité à l'alliance de Dieu par Jésus-Christ.
 - *Appel à la vocation.*
 - Participer à l'amour et à l'émerveillement de la Trinité
 - *Appel « à lire la réalité dans une perspective trinitaire »*
 - Dans l'étreinte de la grâce.
 - *Appel au discernement.*
 - Façonné par la Parole de Dieu.
 - *Appel à la 'lectio divina.'*
 - Avec le Saint-Esprit. « Demeurez dans mon amour. »
 -
- . Doctrine Sociale de l'Eglise (DSE). De bonnes mesures pour l'orientation des investisseurs et la pratique.
 - *Appel à redéfinir la vision et les responsabilités.*
 - *Appel à développer et approfondir les meilleures pratiques de responsabilité*
 - *Appel à imaginer ce qui est nécessaire – et ce qui est possible – pour le développement humain intégral.*

Chapitre II. L'ORIENTATION PRATIQUE DE MENSURAM BONAM

- . Pour commencer. Adopter une démarche basée sur la foi.
- . Leçons d'innovateurs catholiques.
- Investir en cohérence avec à la foi (ICF) dans la pratique.
 - *Appel à s'engager*
 - *Appel à améliorer*

- *Appel à exclure*

- Habitudes à prendre dans la pratique.

CONCLUSION

- . Partage du travail.
- . Ce n'est qu'un début. Et après?

Appendice - Critères d'exclusion

BIBLIOGRAPHIE

AVANT-PROPOS

Les Pères conciliaires, lors de la deuxième session du Concile Vatican II (1962-1965), ont donné à l'Église le mandat de s'engager avec toute la famille humaine, à laquelle elle est reliée, dans une conversation et un dialogue sur ses divers problèmes. Ils pensaient que ce geste porterait « un témoignage de la foi de l'Église et [serait] un témoignage éloquent et une preuve de sa solidarité et de son respect pour le genre humain »¹. Depuis lors, plusieurs initiatives des Dicastères de la Curie romaine ont cherché à mettre en œuvre le mandat du Conseil. MENSURAM BONAM (MB), le travail qui est présenté ici, s'inscrit dans cette tradition d'initiatives ecclésiales cherchant à dialoguer avec la famille humaine sur ses diverses expériences et sur ses défis. Avec sa publication, Mensuram Bonam espère apporter la lumière de l'Évangile et de la doctrine sociale catholique (DSE) sur le domaine spécifique de l'économie et du monde de la finance que l'on peut appeler la gestion des actifs financiers ou l'investissement.

En tant qu'agents d'institutions et en tant qu'individus, les personnes peuvent se voir confier des actifs à investir plutôt que simplement les dépenser. Depuis que la finance a pris un rôle plus important à tous les niveaux de l'activité humaine, la nécessité pour l'Église de réfléchir aux exigences du disciple chrétien, y compris la vocation des personnes à l'intendance dans ce domaine, est devenue plus cruciale. Il est important que leur gestion des biens créés, y compris toutes les formes d'activité financière, en particulier la *gestion d'actifs*, soit orientée de façon à refléter ce don de Dieu à la famille humaine, en servant le bien commun, en respectant la justice et les normes éthiques.²

Comment l'Église équipe ses fidèles pour un tel exercice : la question nous rappelle l'observation du pape Benoît XVI sur l'Église et la politique. Faisant écho à l'enseignement du concile Vatican II, le pape Benoît XVI observe que « l'Église n'a pas de solutions techniques à proposer »³, et ne s'immisce donc en aucune manière dans la politique des États. Cependant, l'Église « a une mission de vérité à accomplir, en tout temps et en toute circonstance, pour une société à la mesure de l'homme, de sa dignité, de sa vocation. [...] La fidélité à l'homme exige la fidélité à la vérité, qui seule est la garantie de la liberté (cf.

¹ Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, 7 décembre 1965, 3, https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_cons_19651207_gaudium-et-spes_fr.html

² La finance est un secteur important de l'économie qui englobe plusieurs activités, dont l'investissement. Cependant, en tant qu'activité, la finance doit être activement au service de l'économie réelle et ne pas être utilisée uniquement comme un moyen de spéculation improductive.

³ *Caritas in veritate*, 9

Jn 8, 32) et de la possibilité d'un développement humain intégral »⁴. Mensuram Bonam adopte la même attitude à l'égard du monde de la finance. Ainsi, la lumière de l'Évangile et de la Doctrine Sociale Catholique que MB entend apporter sur « la gestion des biens financiers » appartient à la mission de vérité de l'Église, qui n'est pas seulement vérité de la foi, mais aussi vérité de la raison. La doctrine sociale de l'Église est une application particulière de cette rencontre entre la lumière de la foi et la lumière de la raison.⁵

Cet appel contenu dans MB ne pouvait pas mieux tomber. Comme l'observe souvent le pape François, la crise actuelle due à la pandémie de Covid-19 a mis au jour d'autres pandémies, celles de systèmes sociaux dysfonctionnels tels que la précarité de l'emploi, le faible accès aux soins de santé, l'insécurité alimentaire et la corruption. Mais le pape François voit aussi cette crise comme une opportunité pour regarder l'avenir que nous pouvons imaginer ensemble et de découvrir des valeurs et des priorités dans l'enseignement de notre foi et sa sagesse afin de construire un tel avenir et d'inspirer notre investissement selon des critères cohérents avec la foi.

Enracinée dans les enseignements de la foi et dans la doctrine sociale de l'Église, MB s'adresse en les soutenant à tous ceux qui travaillent au quotidien dans les secteurs financiers (institutions mais aussi individus) et cherchent les moyens de vivre leur foi et de contribuer à la promotion d'un bien-être inclusif et intégral ou à la progression des personnes. MB cherche à offrir une telle opportunité de discernement, en fournissant des orientations et des principes pour leur permettre de répondre à l'appel de l'Évangile et à la sagesse de la Tradition de l'Église en intégrant plus pleinement l'enseignement social et moral de l'Église dans la gestion de leurs actifs financiers, tout en mettant l'accent sur l'investissement dans des titres cotés ou des instruments de gestion collective.

L'objectif de cette publication est double :

- i) Là où existent des lignes directrices et des critères d'investissement, les entités devraient être encouragées à persévérer dans l'intégration systématique de la doctrine sociale de l'Église dans leur politique d'investissement, et à l'ajuster si nécessaire de temps à autre.
- ii) là où de telles lignes directrices n'ont pas encore été élaborées, MB fournit un stimulant et un modèle/exemple pour aider et encourager les institutions à établir des politiques d'investissement claires en intégrant la doctrine sociale de l'Église dans leur processus d'investissement.

En nous appuyant sur le bon travail accompli par de nombreux membres de l'Église ainsi que par nos sœurs et frères d'autres traditions religieuses et des hommes et femmes de bonne volonté, nous espérons que cette Perspective Catholique sur l'Investissement cohérent avec la foi sera une source d'inspiration et d'orientation pour les institutions catholiques, les croyants, et ceux qui sont disposés à l'écouter où qu'ils soient. Car, puisées dans les trésors de l'enseignement de l'Église, les propositions de ce document cherchent à aider toute personne de notre temps, qu'elle croie en Dieu, ou qu'elle ne le reconnaisse pas explicitement. S'ils sont adoptés, ils favoriseront au sein de la famille humaine une compréhension plus aiguë de son destin plénier, et l'amèneront ainsi à façonner un monde plus conforme à la dignité suprême de l'homme, à rechercher une fraternité universelle plus profondément enracinée, et à répondre aux urgences de notre époque avec un effort généreux et solidaire né de l'amour (cf. GS n.91)⁶.

⁴ *Idem.*

⁵ *Idem.*

⁶ *Gaudium et spes*, 91.

Mensuram Bonam se propose également dans les années à venir de poursuivre son engagement ceux qui sont dans le secteur de l'investissement, de réfléchir aux principes qui découlent de leur foi, de leurs système de valeurs et de leur mission dans la vie.

Nous voudrions maintenant saisir cette occasion pour remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la préparation de cet *appel à l'action*, en tant que membres d'un groupe de travail⁷ dévoué et engagé dans la *mission de vérité de l'Église*, et *ECHO⁸ Fund* qui a facilité la discussion de *Mensuram Bonam* dans l'Académie des Sciences Sociales du Saint Siège.

Cardinal Peter Kodwo Turkson

(*Chancelier : Académie pontificale des sciences et des sciences sociales*)

Au Vatican, le 10.11.2022

⁷ Elena Beccalli, Paolo Camoletto, John Dalla Costa, Jean-Baptiste Douville de Franssu, Rev Father Séamus Finn, Robert G. Kennedy, Mark Krmaric, Pierre de Lauzun, Rev Father Thomas McClain, Rev Father Nicola Riccardi, Antoine de Salins, Anna Maria Tarantola, Alessandra Viscovi, Helge Wulsdorf, Stefano Zamagni.

⁸ *ECHO Fund* est un groupe de consultants basé au 55 Silwood Road Bramely Johannesburg, avec des représentants dans Afrique de l'Est (Kenya), l'Afrique de l'Ouest (Ghana) et l'Afrique centrale (RD Congo) afin d'aider les Églises locales à financer la mission de l'Église.

Après avoir prononcé les Béatitudes dans l'évangile de Luc, et enseigné l'amour pour les ennemis, Jésus dit :

«Ne jugez pas, et vous ne serez pas jugés ; ne condamnez pas, et vous ne serez pas condamnés. Pardonnez, et vous serez pardonnés. Donnez, et l'on vous donnera : c'est une mesure bien pleine, tassée, secouée, débordante, qui sera versée dans le pan de votre vêtement ; car la mesure dont vous vous servez pour les autres servira de mesure aussi pour vous. » (Luc 6:37-38)

INTRODUCTION

Ce dont les investisseurs ont besoin. Et ce qui est attendu des investisseurs.

1. Investir n'a jamais été aussi essentiel ni aussi exigeant qu'aujourd'hui. De nombreuses incertitudes, notamment liées aux tensions géopolitiques, aux pandémies et au changement climatique, ajoutent de fortes ambiguïtés même aux analyses de risque les plus informées. Les décisions sont de plus en plus compliquées par la prise en considération croissante des implications sociales et écologiques dans l'évaluation des résultats financiers. Que les investisseurs exigent des choix qui répondent à ces multiples responsabilités ou qu'ils y résistent, la nature même de l'investissement subit une transformation fondamentale. La volatilité de nos nombreuses crises mondiales perturbe les marchés et les théories économiques, plaçant les investisseurs dans une position précaire. Tout en gérant à l'intérieur du paradigme économique hérité - qui est toujours en place et qui met toujours en jeu des forces puissantes - les investisseurs doivent introduire de nouveaux critères portant sur les actifs et les risques afin de créer l'économie nécessaire pour l'avenir. Chaque investissement est indispensable. Au-delà de la création des capacités matérielles en vue du changement nécessaire, chaque investissement donne une expression tangible à des valeurs qui soit contribuent à l'avenir, soit y renoncent. Les questions ne manquent pas. Non seulement des questions difficiles, qui poussent les capacités d'évaluation des investisseurs à leurs limites, mais aussi des questions sans réponses; urgences auxquelles les investisseurs doivent commencer à répondre avant même que de nouvelles architectures théoriques ou normatives soient définies.

2. Ce document - *Mensuram Bonam* (MB) - accompagne les investisseurs dans ce creuset de dilemmes et de questions. Compte tenu de ce qui est en jeu pour l'humanité et les générations futures, MB lance un fervent 'appel à l'action' pour un investissement fondé sur la foi, cohérent et inspiré par la foi, basé sur la lumière de l'Évangile et l'orientation de l'enseignement de l'Église. Le pape François affirme que « acheter est non seulement un acte économique mais toujours aussi un acte moral »⁹. En raison de sa puissance et de son potentiel, l'investissement est particulièrement pénétré et chargé de ces dimensions morales. Une partie de ce qui rend ce moment si déroutant et menaçant pour les investisseurs est que les théories économiques dominantes n'ont pas encore pris en compte ces dimensions. Au lendemain de la crise financière mondiale, le pape Benoît XVI a corrigé la notion selon laquelle l'économie peut fonctionner indépendamment de l'éthique. Il a souligné que la validité et la crédibilité de l'activité économique dépendaient d'une éthique ancrée dans le potentiel de « développement humain intégral »¹⁰. Qu'est-ce

⁹ Pape François, Exhortation Apostolique *Evangelii gaudium*, Vatican le 3 novembre 2013, 57, https://www.vatican.va/content/francesco/fr/apost_exhortations/documents/papa-francesco_esortazione-ap_20131124_evangelii-gaudium.html consulté le 21 juillet 2022.

¹⁰ Pape Benoît XVI, Encyclique *Caritas in veritate*, 29 juin 2009, 45-46, https://www.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/encyclicals/documents/hf_ben-xvi_enc_20090629_caritas-in-veritate.html consulté le 21 juillet 2022.

que cela veut dire? Simplement, que la vraie norme pour le progrès, et pour l'économie, est l'épanouissement de l'humanité - ce que saint Paul VI a décrit, comme le « passage, pour chacun et pour tous, de conditions moins humaines à des conditions plus humaines ».¹¹

Le développement humain à partir des valeurs de la foi.

3. Incitant à la réflexion de tous les investisseurs sur les valeurs humaines en vue du développement, MB s'adresse spécifiquement aux investisseurs catholiques au moyen de principes de la foi afin qu'ils évaluent par-là leurs instruments financiers. Il faut reconnaître que de nombreux investisseurs, y compris des catholiques inspirés par les conférences épiscopales locales, sont déjà engagés dans le travail extrêmement difficile de discernement de nouveaux modèles d'investissement responsable, selon la foi ou leurs valeurs personnelles. Ils ont été parmi les pionniers qui ont permis la croissance exponentielle actuelle des fonds éthiques, verts, socialement responsables ou écologiquement durables. MB salue ces efforts et ces actions et, en même temps, reconnaît que la dynamique pour aller vers un changement structurel est plus difficile à réaliser, pour deux raisons fondamentales : les motivations et les métriques. Par exemple, les objectifs et les affirmations d'investissements censés être responsables sont-ils authentiquement ancrés dans le développement humain intégral ? Ou les valeurs humaines sont-elles utilisées instrumentalisées ? Les investisseurs ont de plus en plus d'options, mais à ce stade, elles ne font souvent qu'aggraver la confusion, car les objectifs et la crédibilité de ces innovations restent opaques, voire indéchiffrables. De nouvelles mesures sont nécessaires afin d'établir les normes du développement humain intégral et de créer des métriques fiables pour cette performance multidimensionnelle. MB puise à la source de la foi, en utilisant les leçons des Écritures et de la doctrine sociale de l'Église pour accroître de manière mesurable la capacité de réflexion éthique et d'innovation morale des investisseurs.

MB puise à la source de la foi, en utilisant les leçons des Écritures et de la doctrine sociale de l'Église pour accroître de manière mesurable la capacité de réflexion éthique et d'innovation.

De bonnes mesures. C'est seulement un début.

4. *Mensuram Bonam* signifie une *bonne mesure*. Il poursuit l'engagement de l'Église avec le monde des affaires et de la finance pour exercer sa *mission de vérité* à la lumière de l'Évangile. Telle qu'évoquée par Jésus dans l'évangile de Luc, la *bonne mesure* a de multiples implications. Elle fait référence à la valeur ajoutée personnelle et sociale qui se réalise lorsque, grâce à la miséricorde et au pardon offerts par Dieu, des relations humaines fertilisent les normes de réciprocité existantes. De tels dons de « surabondance » venant de Dieu définissent également la norme éthique de la foi – la mesure morale permettant d'évaluer comment la croyance est vécue.

D'autres implications attendent une réflexion et une étude plus approfondies. Pour les investisseurs, et dans ce contexte, la bonne mesure initiée par MB a une double implication. L'une consiste à fournir un processus préliminaire afin de formuler des références fondées sur la foi - les mesures ou les étapes à suivre pour discerner ce que la foi demande ici et maintenant. Naviguer dans les tensions entre le devoir fiduciaire de nature financière et le devoir, issu de la foi, en vue d'une maison commune juste et durable ne peut pas être réduit à une liste de points à vérifier. Sans présumer des résultats, MB propose des processus de réflexion afin de développer davantage la possibilité de déployer la foi et la raison ; et en vue d'un dialogue visant à apprendre des innovateurs et à inspirer une collaboration.

¹¹ Pape saint Paul VI, Encyclique *Populorum progressio*, 26 mars 1967, 20, https://www.vatican.va/content/paul-vi/fr/encyclicals/documents/hf_p-vi_enc_26031967_populorum.html consulté le 21 juillet 2022.

L'autre sens de la bonne mesure est de commencer le travail très difficile et à long terme d'élaboration de paramètres valides permettant d'évaluer le développement humain intégral. Des schémas importants ont déjà été lancés, comme pour les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Des trajectoires visant à mesurer des pratiques justes, inclusives et écologiquement rationnelles sont en cours d'élaboration à l'ONU et ailleurs. Cependant, il n'existe pas d'algorithme d'investissement qui simule la conscience humaine. Même des mesures prudentes, utilisant les données disponibles les plus complètes, sont limitées par la nécessité de projeter les possibilités futures à partir des précédentes. Sous l'égide de l'Académie pontificale des sciences sociales (APSS), MB encourage un travail interdisciplinaire de scientifiques et d'universitaires afin de mieux comprendre la complexité ainsi que les systèmes, qui sont cruciaux pour élaborer les métriques d'investissement. Pourtant, la morale implique un autre ordre de calcul, que les nombres ne représentent qu'imparfaitement. MB est au service de l'économie réelle et de ses ancrages éthiques, promouvant le bien commun au service du développement humain intégral. En bref, MB voit le fait de considérer chaque être humain en tant que personne comme la mesure centrale de l'ordre social et pour créer « une conception de la dignité humaine qui ne laisse personne de côté ».¹²

À qui s'adresse MB ?

5. MB appelle tous les catholiques impliqués dans l'investissement à adopter et à appliquer formellement des critères cohérents avec la foi dans *l'intendance de leurs finances*. Plus précisément, MB s'adresse à la fois aux investisseurs qui entament maintenant ce processus de reconsidération, et à ceux qui continuent d'affiner leurs horizons et leurs pratiques d'investissement. À la lumière de Vatican II, tout travail est considéré comme l'occasion d'agir comme un disciple dans la vie de tous les jours¹³. Saint Paul VI voyait « tout travailleur comme un créateur ». Soulignant ce concept, le pape Benoît XVI écrit que « avant d'avoir une signification professionnelle, l'entrepreneuriat a une signification humaine », ce qui signifie que « la compétence professionnelle et la cohérence morale sont nécessaires. »¹⁴. Pour les investisseurs selon la foi, cela signifie, au point de départ, accorder une attention particulière à la conciliation entre les objectifs économiques et les principes fondamentaux des enseignements moraux et sociaux de l'Église. Il exhorte également les investisseurs catholiques à utiliser leur expertise, leurs capacités d'engagement et leurs préoccupations éthiques afin de contribuer à changer la culture économique de manière à accélérer l'épanouissement du développement humain intégral.

6. Le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* a été la principale source des principes d'investissement cohérents avec la foi développés par MB. De nombreux projets ont déjà été lancés pour promouvoir l'appréciation de la doctrine sociale de l'Église dans toutes les sphères humaines. Au service du monde des affaires et de l'économie, des colloques et des publications ont exploré les aspects professionnels du

¹² Ban Ki-Moon, secrétaire général de l'ONU, lors de la présentation du cadre des ODD (objectifs de développement durable) à l'Assemblée générale de l'ONU (2015). Il convient de noter que, puisqu'au cœur de la doctrine sociale de l'Église (DSE) se trouve une vision de la personne humaine, de son développement intégral et de sa vocation en relation avec Dieu, avec les autres personnes et avec la création, la DSE va beaucoup plus loin en termes de responsabilité morale que tous les principes existants d'investissement socialement responsable (ISR) et de gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise (ESG). En conséquence, l'Église doit promouvoir activement la DSE et ses avantages dans la gestion et l'intendance des actifs financiers. De même, l'Église appelle toutes les entités régulatrices de l'Église à adopter intégralement les principes présentés dans MENSURAM BONAM et ceux élaborés par les Conférences épiscopales appropriées.

¹³ Constitution Dogmatique sur l'Église, *Lumen Gentium*, 21 Novembre, 1964, (Chapitre IV:33), https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_const_19641121_lumen-gentium_fr.html, consulté le 16 Septembre, 2022.

¹⁴ *Caritas in veritate*, 41, 71.

leadership et de l'éducation des entreprises¹⁵, et abordé les fondements éthiques de la rénovation de l'économie après la crise financière mondiale¹⁶. Plus récemment, le pape François a invité des professionnels de l'audit, de la finance et de la stratégie à former une nouvelle génération qu'il appelle les « consultants intégraux ». Le Saint-Père explique que beaucoup peut être fait pour faire face aux crises multiples qui affligent notre monde en « orientant leurs analyses et propositions selon une perspective et une vision intégrales »¹⁷. Extrapolant à partir de l'analyse du pape François, MB soutient l'émergence d'une génération nouvelle de ce que l'on pourrait appeler des 'investisseurs intégraux', en leur fournissant les enseignements de l'Église afin d'inspirer une vision et de développer une perspective qui soit plus large et plus inclusive.

7. MB s'adresse spécifiquement aux catholiques - ceux qui ont en charge les actifs de l'Église et ses investissements et institutions, les responsables des organisations, institutions et ordres catholiques, ainsi que les investisseurs catholiques individuels, les éducateurs catholiques et les étudiants en commerce, finance et investissement, entre autres. Dans le même temps, MB reconnaît que les orientations religieuses destinées aux investisseurs ont une résonance rationnelle, qui se retrouve dans de nombreuses traditions religieuses. L'honnêteté, la confiance, la vérité, la justice, la miséricorde, la sincérité, la responsabilité, l'imputabilité (*accountability*) et la réciprocité fondamentale qu'exprime la règle d'or sont des exemples de vertus largement partagées. Le pape François souligne les dons à attendre de cette collaboration en tant que sœurs et frères : « Le défi urgent de sauvegarder notre maison commune inclut la préoccupation d'unir toute la famille humaine dans la recherche d'un développement durable et intégral, car nous savons que les choses peuvent changer... L'humanité a encore la capacité de travailler ensemble à la construction de notre maison commune¹⁸.

¹⁵ Dicastère pour la promotion du développement humain intégral, *Vocation du dirigeant d'entreprise, Une réflexion*, 2014, 5^e édition, 2018 et 8th International Conference on Catholic Social Thought and Management Education: "Renewing Mission and Identity in Catholic Business Education", University of Dayton, 18-20 June 2012.

¹⁶ "Banking on the common good, finance for the Common good", Seminar Paper, San Calisto, 13 May 2013. Et Peter Turkson, "The Future of the Corporation: From Best in the World to Best for the World", University of the Andes, Chile, 2016. Voir aussi le blog de Michael Sean Winter (<https://www.ncronline.org/blog/distinctly-catholic/cardinal-turkson-business-vocation>).

¹⁷ Bureau de presse du saint Siège, Bulletin N. 075, 22 September 2022, Audience to Participants at the Deloitte Global Meeting.

¹⁸ Pape François, Encyclique *Laudato si'*, 24 mai 2015, 13,

https://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html consulté le 16 Juillet 2022.

CHAPITRE I. LES PRINCIPES DE MENSURAM BONAM

Orientations de la foi et de la Doctrine sociale de l'Église

8. L'éthique de « l'investissement » pour les catholiques est déjà latente dans l'étymologie du mot. En latin, *investire* signifie « s'habiller, se vêtir » et « doter d'autorité ». Dans la Bible, le premier acte d'investissement au sens littéral se produit dans le livre de la Genèse, lorsque Dieu - ayant expulsé Adam et Eve du jardin d'Eden pour leur désobéissance – « fit des vêtements de peaux pour l'homme et sa femme, et les vêtit » (Genèse 3:21). Adam et Eve s'étaient cachés de Dieu par honte de leur nudité. En fabriquant ces vêtements pour eux, Dieu a en effet apaisé leurs peurs et restauré leur capacité de relation. L'acte miséricordieux de Dieu est tourné vers l'avenir et générateur. Il anticipe la vulnérabilité d'Adam et Ève, et fournit, dans ce don de protection, une sécurité corporelle et personnelle pour qu'ils assument leur libre arbitre dans la création de Dieu. Il en est ainsi aujourd'hui, chaque investissement échangeant un risque (ou une vulnérabilité) contre des protections et des avantages futurs. L'investissement peut à juste titre être considéré comme une vocation car il s'agit d'une capacité héritée de Dieu pour prévoir, atténuer et résoudre de manière créative les vulnérabilités des créatures. Assumer cette vocation et favoriser son développement exige que les investisseurs complètent leur expertise technique par une réflexion dans la prière. Pour les investisseurs dans la foi, la vision du monde formée par les chiffres et les analyses est à jamais incomplète. Même de brefs moments en présence des Écritures, ou des références rapides aux enseignements de l'Église, peuvent combler par la grâce ou la sagesse ces lacunes éthiques dans la perspective ou dans le processus.

Pour les investisseurs dans la foi, la vision du monde formée par les chiffres et les analyses est à jamais incomplète. Même de brefs moments en présence des Écritures, ou des références rapides aux enseignements de l'Église, peuvent combler par la grâce ou la sagesse ces lacunes éthiques dans la perspective ou dans le processus.

9. Dans le plan de Dieu, les femmes et les hommes ont été dotés de pouvoirs intellectuels grâce auxquels ils peuvent grandir en sagesse afin de comprendre leur responsabilité collective les uns envers les autres et envers la création, le tout dans le cadre d'une écologie intégrale. En s'appuyant simultanément sur la foi et sur la raison, et sous la direction du Saint-Esprit, les personnes peuvent discerner ensemble les fondements et les principes qui sous-tendent les systèmes qui fonctionnent bien, y compris en finance et dans les investissements. À leur tour, ces vérités aident à former des processus et des pratiques de fonctionnement qui sont essentiels pour guider les institutions et les individus dans leur participation à la finance. Dans MB, la proposition d'un guide d'investissement *cohérent avec la foi* s'inspire principalement de la sagesse transmise par l'Église catholique qui s'appuie sur les Saintes Écritures et la Tradition vivante dans l'Église, telle qu'interprétée par le Magistère. Par le don de la foi, la révélation de Dieu élargit les horizons de l'humanité et satisfait notre profond désir de vérité et le sens ultime de la vie humaine.

10. *Fondé sur la foi* est peut-être la manière originale de désigner ce pivotement vers un investissement compris comme mise en acte du rôle de disciple de Jésus-Christ. D'autres utilisent aujourd'hui une variété de termes tels que formé par la foi, informé par la foi, cohérent avec la foi, aligné sur la foi et inspiré par la foi, entre autres. En pratique, les investisseurs qui réfléchissent sur leur foi utilisent une batterie de questions et d'incitations - sonder les Écritures, s'enquérir de l'enseignement de l'Église, faire appel à leur propre sagesse éthique et s'efforcer à leur manière de s'ouvrir aux dons du Saint-Esprit.

11. Les préoccupations qui motivent MB ont été en fait vécues sur le terrain, dans la vraie vie. De nombreuses conférences épiscopales locales et régionales ont déjà entrepris une analyse sociale à la lumière de l'enseignement de l'Église. Et à partir de ces préoccupations locales, les évêques ont identifié des principes de changement qui s'appliquent aux fidèles, y compris les investisseurs. Par exemple, la

Conférence épiscopale autrichienne a observé que la « richesse » fournit la « base économique des institutions et des personnes »¹⁹. Elle exerce une profonde influence sur la structure d'une société. Ainsi, les évêques autrichiens concluent que « parce que vous pouvez en faire quelque chose [de la richesse], il y a une obligation à utiliser cette capacité de manière responsable ». De même, et faisant écho aux enseignements du développement humain intégral, les évêques américains notent que « la vie économique soulève d'importantes questions sociales et morales pour chacun de nous et pour la société dans son ensemble. Comme la vie familiale, la vie économique est l'un des principaux domaines où nous vivons notre foi, aimons notre prochain, affrontons la tentation, accomplissons le dessein créateur de Dieu et parvenons à notre sainteté »²⁰. Investir selon la foi est donc un endroit pour développer notre vocation. En plus de la conversion personnelle, la DSE vise à rendre plus humanisante la sphère commune, y compris les marchés et la culture. Dans ce but, la Conférence épiscopale italienne rappelle aux fidèles que « l'éthique appartient à la finance comme quelque chose qui lui est propre et qui surgit de l'intérieur d'elle-même. Elle ne s'ajoute pas après, mais émane d'un besoin intime de la finance elle-même pour poursuivre ses propres fins, puisque celle-ci est aussi une activité humaine »²¹.

D'autres institutions catholiques et ecclésiastiques (telles que l'IOR - *Istituto per le Opere di Religione*) ont également développé des normes pour gérer les finances avec conscience à partir des exigences de la foi. Des progrès significatifs ont été réalisés en précisant quelles sont les responsabilités ainsi qu'en engageant les émetteurs de valeurs mobilières dans la réforme. Enrichi par les innovations des grandes institutions, ce travail a porté ses fruits, comme l'illustre le fait que l'industrie des valeurs mobilières utilise désormais largement le terme « Catholic Investment Screens » pour préparer et commercialiser de nouvelles offres. Le Secrétariat à l'économie du Saint-Siège a mis en place un processus d'élaboration de telles lignes directrices pour la politique d'investissement du Vatican. Cela comprend un processus préliminaire de changement structurel : rénover le champ de la gouvernance fiduciaire ; repenser les stratégies d'investissement ; créer des normes pour les partenariats et les conseillers; et évaluer les résultats sur la base de leurs dimensions multiples et intégrales. MB s'appuie sur ce travail fondamental à partir de nombreuses sources, étendant les orientations et les principes de l'Église vers de bonnes mesures au profit de tous les investisseurs catholiques.

12. Pour les très nombreux autres cas où les critères d'investissement éthiques n'existent pas encore, MB appelle à leur développement immédiat. Il propose aux investisseurs des principes et des outils pour des politiques basées sur la foi, ainsi qu'une feuille de route pour la mise en œuvre²².

Pour les très nombreux autres cas où les critères d'investissement éthiques n'existent pas encore, MB appelle à leur développement immédiat. Il propose aux investisseurs des principes et des outils pour des politiques basées sur la foi, ainsi qu'une feuille de route pour la mise en œuvre.

En effet, compte tenu des risques partagés liés aux menaces pesant sur notre maison commune, toute personne ayant des responsabilités financières est chargée d'élaborer des lignes directrices éthiques, en

¹⁹ Austrian Bishops' Conference, *Ethical Investment Guidelines*; (Katholische Kirche Österreich 2018), Amtsblatt der Österreichischen Bischofskonferenz Nr.74, 1. Jänner 2018.

²⁰ United States Catholic Bishops, *Economic Justice for All: Pastoral Letter on Catholic Social Teaching and the U.S. Economy*, 1986, 6.

²¹ Conférence Episcopale italienne, *La Chiesa Cattolica e la gestione delle risorse finanziarie con criteri etici di responsabilità sociale, ambientale e di governance*, Documentazione CEI, 9 Marzo 2020), 3 (<https://economato.chiesacattolica.it/linee-guida-per-gli-investimenti-sostenibili-ed-etici/>).

²² Ceci fait l'objet de développements dans le Chapitre 2 de MB.

vue d'aligner ses décisions et stratégies d'investissement sur le bien commun. Aussi difficile qu'il puisse être de naviguer entre des objectifs souvent conflictuels et parfois contradictoires, le rôle de l'investissement ne peut plus être dissocié de l'ensemble de ses impacts éthiques. Le pape Benoît XVI affirme que « le développement est impossible sans des hommes et des femmes intègres, sans des financiers et des hommes politiques dont la conscience est finement accordée aux exigences du bien commun ». Il explique qu'il faut surmonter « la confusion entre les fins et les moyens, telle que le seul critère d'action en entreprise est considéré comme la maximisation du profit »²³. En effet, la fonction objective réelle de l'investissement doit être repensée comme un processus d'examen raisonné qui prend en compte de multiples valeurs, responsabilités et résultats.

Les piliers de la foi. Investir en perspective catholique

13. L'appel de MB arrive à un moment propice. Alors que le monde est plongé dans de multiples crises²⁴, « ceux qui par la foi et le Baptême appartiennent au Christ doivent confesser leur foi baptismale devant les hommes »²⁵, car « toute la finalité de la doctrine et de l'enseignement doit être placée dans l'amour qui ne finit pas »²⁶. Face à ces crises qui se chevauchent, à la fois mondiales et locales, de nombreux gestionnaires, conseillers financiers et investisseurs reconnaissent que les marchés sont entrés dans une nouvelle phase de volatilité et d'incertitude. MB retourne cette reconnaissance factuelle vers ses implications morales, à savoir que - comme jamais auparavant - toute l'humanité, y compris les générations futures, est unie par une foule de vulnérabilités entrelacées. MB demande, sur le chemin de la foi, comment ces vulnérabilités peuvent-elles être prises en compte et atténuées ? Dans la *vérité* de la foi, quelles sont les responsabilités éthiques à appliquer aux investissements ? À la *lumière* de la foi, de quelles capacités avons-nous besoin pour grandir ensemble en tant qu'Église afin de modeler une nouvelle économie pour le développement intégral ?

14. La formulation de bonnes mesures pour investir dans la foi a deux sources principales, que MB a utilisées. L'un est le *Catéchisme de l'Église catholique*; l'autre est le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*. Avec les Écritures, ce sont des textes fondamentaux pour tous les catholiques, justifiant des références et des réflexions fréquentes.

La formulation de bonnes mesures pour investir de la foi a deux sources principales, que MB a exploitées. L'un est le *Catéchisme de l'Église catholique*, l'autre est le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*.

De nombreuses mains ont travaillé pendant plusieurs années pour préparer MB, et ces efforts ont produit de riches synthèses du *Catéchisme* et du *Compendium*. En vue de la tâche urgente à accomplir, cet appel à l'action fournit un résumé de ces synthèses - des matériaux théologiques et pastoraux plus riches devant suivre ensuite, pour une étude plus approfondie.

- **L'autorévélation de Dieu comme base de la foi et du co-engagement pour le bien commun.**

15. Dieu est le Créateur de toutes choses, qui a parlé à l'humanité par les prophètes et son Fils, Jésus-Christ. En révélant l'amour salvifique de Dieu pour l'humanité, Dieu a légué, dans le don de la foi, la capacité pour l'homme de découvrir en profondeur ce qu'est *être en relation avec Dieu, les uns avec les autres en tant que créés par le même Dieu, et avec le reste de la création*. Dans sa dignité, chaque personne est donc relationnelle autant qu'individuelle.

²³ *Caritas in veritate*, 71.

²⁴ Pape François (en conversation avec Austen Ivereigh), *Let Us Dream: A Path to a Better Future*, New York, Simon & Schuster, Kindle edition, 2020, 4-6.

²⁵ *Catéchisme de l'Église Catholique*, 14.

²⁶ *Idem*, 25.

- *Appel à l'enquête et à l'examen* : à la lumière de la foi, l'identité même et le rôle de l'investisseur sont redéfinis. Plus qu'une gestion stratégique et responsable des transactions, les investisseurs dans la foi sont invités à se considérer comme immergés dans une pluralité de relations. En effet, la bonne mesure du sens de son existence et de son bonheur est de contribuer par sa vie, ses talents, son travail et ses ressources aux autres et au monde.

- Comment les décisions d'aujourd'hui en tant qu'investisseur coopèrent-elles de façon spécifique avec le plan de Dieu pour la création et l'humanité ?

- **Fidélité à l'alliance de Dieu par Jésus-Christ.**

16. Jésus entre dans l'histoire humaine pour annoncer le Règne de Dieu. Vrai Dieu et vrai homme, l'incarnation de Jésus est - en un sens - la contradiction ultime, qui rompt les clivages supposés entre le divin et l'humain, entre le temporel et l'éternel, entre la mort et la vie. Le nouvel ordre que Jésus personnifie dérange les normes humaines de justice et de droiture. L'amour de Dieu doit être rendu réel dans toutes les relations à travers un amour qui inclut le prochain, s'étend à ceux qui sont considérés comme les plus petits et les derniers, et englobe même les ennemis. Jésus met en œuvre de bonnes mesures, celles de l'offrande de soi, de la miséricorde et du pardon de Dieu. Et Jésus enseigne de bonnes mesures, ainsi dans les Béatitudes, pour que ses frères et sœurs humains s'épanouissent grâce aux règles de l'amour, qui humanisent la justice.

- *Appel à la vocation* : les choix des investisseurs sont pleins de priorités concurrentes et souvent conflictuelles, avant même qu'on applique le prisme de la foi. C'est pourquoi le pape Benoît XVI insiste sur le fait d'allier la foi à la raison : non seulement pour « corriger les dysfonctionnements » du système économique, mais aussi « orienter la mondialisation de l'humanité en termes de relationnalité, de communion et de partage. »²⁷. Notez les dimensions pratiques et sacramentelles d'une telle collaboration : une communion dans les idées, les leçons qu'on apprend, les expériences, les bonnes pratiques, les espoirs audacieux, et pour exiger ensemble, en tant que communauté de foi, des résultats plus humanisants.

- La voix de Dieu, appel de Dieu à toute personne croyante, est-elle écoutée ? Dans le tumulte des marchés et dans les exigences trépidantes de la profession, comment se placent au mieux les moments de réflexion dans la prière ?

- Une optique vocationnelle change les perspectives personnelles et professionnelles. Le pape Benoît XVI invite la « société actuelle » à « réellement reconsidérer son style de vie qui, en de nombreuses régions du monde, est porté à l'hédonisme et au consumérisme, demeurant indifférente aux dommages qui en découlent. Un véritable changement de mentalité est nécessaire qui nous amène à adopter de *nouveaux styles de vie* 'dans lesquels les éléments qui déterminent les choix de consommation, d'épargne et d'investissement soient la recherche du vrai, du beau et du bon, ainsi que la communion avec les autres hommes pour une croissance commune' »²⁸ Les changements recherchés en tant qu'investisseur en perspective de foi sont-ils dans la même ligne que les changements dans le style de vie personnel ? Comment l'investisseur modèlè-t-il personnellement sa foi et ses valeurs ?

- Les valeurs régissant et guidant les investissements ont-elles été spécifiquement identifiées et définies ? Les bonnes mesures visant à l'intégrité en tant qu'investisseur en perspective de foi ont-elles été explicitement clarifiées ? Les principes ou les mesures d'intégralité – visant à considérer et respecter

²⁷ *Caritas in veritate*, 42.

²⁸ *Ibid*, 51.

l'unité des interrelations humaines, sociales et écologiques – sont-ils entrés dans les processus définissant les objectifs et stratégies d'investissement ?

- **Participer à l'amour et à l'émerveillement de la Trinité.**

17. L'imagination et la vie catholiques se forment et s'informent dans le mystère essentiel et toujours nouveau de la Trinité. Le pape François souligne que « pour les chrétiens, croire en un Dieu qui est un et communion trinitaire, incite à penser que toute la réalité contient en son sein une marque proprement trinitaire »²⁹. Dans l'empreinte de la Trinité, la foi reconnaît un potentiel créatif d'unité dans la diversité. Dans l'empreinte de la Trinité, la personne humaine, la société et le monde naturel deviennent inhérents l'un à l'autre - un imbrication qui est aussi une danse ; une interdépendance qui est aussi source de liberté. Dans l'empreinte de la Trinité, les personnes humaines sont appelées à l'intégrité et à l'intégralité : à la plénitude et à la sainteté personnelles qui sont à la fois relationnelles et responsables de l'ensemble des dons accordés par le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

- *Appel « à lire la réalité avec une clé trinitaire »*³⁰. Des travaux sur les options d'investissement responsable sont en cours depuis plusieurs décennies. À la base, les nouvelles mesures qui se multiplient, en matière d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) reflètent une vérité fondamentale : que l'économie est imbriquée dans la société, a un impact positif et négatif sur les êtres humains et rencontre des limites naturelles. Avec une perspective trinitaire, le calcul pour les investisseurs passe d'une analyse sur des dimensions séparées à une considération aimante pour l'ensemble. Comme l'écrit le Pape François : « les Personnes divines sont des relations subsistantes, et le monde, créé selon le modèle divin, est un tissu de relations. Les créatures tendent vers Dieu, et c'est le propre de tout être vivant de tendre à son tour vers autre chose, de telle manière qu'au sein de l'univers nous pouvons trouver d'innombrables relations constantes qui s'entrelacent secrètement ». ³¹

- Outre la prise en compte des critères existants pour les dimensions sociales, environnementales et de gouvernance, les interconnexions entre elles ont-elles été explorées et examinées? Les implications sociales et humaines des impacts environnementaux sont-elles claires ? Qui est lésé ? Qui est avantagé ? Comment la justice est-elle renforcée ou affaiblie ? Les impacts écologiques des attitudes sociales ou de la consommation personnelle ont-ils été chiffrés ? De quelle manière les sociétés ou les fonds communs de placement influent-ils sur la gouvernance ? Le lobbying des entreprises ou leur influence sur les régulateurs correspond-il aux objectifs et aux valeurs de l'investisseur ?

- **Dans l'étreinte de la grâce.**

18. La foi chrétienne révèle que toute activité humaine trouve sa plénitude dans la miséricorde et l'amour de Dieu, qui a créé l'homme à son image et a racheté l'humanité par Jésus-Christ. Lorsque les personnes s'ouvrent à la relation avec le Christ, la grâce reçue a un impact qui abonde et rebondit dans la société et la création. Comme Jésus a pris pour lui la plénitude de l'humanité, aucune sphère, aucun projet ou effort humain n'est hors de portée de la grâce de Dieu. La prière et les sacrements ne sont pas non plus les seuls points de distribution de la grâce. Chaque instant, chaque tâche, chaque décision, est de façon latente sous la grâce du Saint-Esprit pour construire le royaume de Dieu - pour répondre au grand don d'amour de Dieu pour nos vies. L'un des dons d'une telle grâce est celui de discerner la vraie valeur, et donc la mesure, de toutes choses.

²⁹ *Laudato Si'* 239

³⁰ *Ibid*, 239

³¹ *Laudato Si'*, 240.

- *Appel au discernement.* Investir avec une perspective ou des critères de foi situe les objectifs et les résultats dans la grâce merveilleuse de Dieu. Parce que tous les investissements participent à la générosité des dons divins, aucun investissement ne peut jamais être considéré comme moralement neutre. Soit le royaume de Dieu progresse grâce aux actifs qu'on déploie, soit il est négligé et miné. De nombreux investisseurs et dirigeants reconnaissent que les calculs linéaires limités aux choix en « soit/soit » sont incomplets ou inadéquats. En effet, la préoccupation pour les impacts environnementaux et sociaux demande un virage vers une pensée en « et » –respectant la complexité de l'économie en tant qu'elle implique l'interconnexion de multiples facteurs. Imaginer et mettre en œuvre une telle approche en « et » est nécessaire, mais aussi extrêmement difficile. La perspective et la grâce de la foi sont indispensables. Avec la foi, la vraie valeur des options ou des résultats émerge (si nous le permettons) avec la grâce, des innovations ou des possibilités au-delà de la portée de la logique actuelle (si nous lui faisons confiance).

- Dans le souci de discerner les bonnes mesures, les actifs et passifs éthiques des investissements ou des stratégies ont-ils été identifiés ? Outre la prise en compte des externalités économiques positives et négatives, quels sont, sur la base de faits et de jugements qualitatifs, les actifs et les passifs humains, sociaux et écologiques ? Les profits sont-ils « vrais », fournissant aux humains et à la société une valeur honnête, juste et propice à leur développement ? Ou des impacts néfastes ont-ils été reportés sur d'autres ou sur les générations futures pour dégager de faux profits ?

- **Façonné par la Parole de Dieu.**

19. Les évangiles sont la boussole de la foi catholique – afin de se mettre dans l'esprit du Christ et l'imiter dans la réalité concrète de son temps et de son lieu. La *venue du Royaume* que Jésus prêche se déroule encore, sous la tension de l'*ici-et-maintenant* et du *pas-encore* ; entre présent et futur; entre « sur terre comme dans le ciel ». Être disciple de Jésus ne se limite pas à suivre des préceptes ou des rituels. C'est plutôt une amitié vivante par laquelle chaque personne baptisée participe avec Jésus au projet quotidien d'édification du Royaume de Dieu. Jésus prêche l'audace et la patience, une urgence immédiate à devenir disciple et avoir confiance en ce que, par les soins de Dieu, même la plus petite des graines deviendra le plus grand des arbres. Jésus parle de questions pratiques telles que l'ensemencement et la plantation, et de questions humaines telles que l'élevage et la thésaurisation, pour exposer le contraste entre les valeurs courantes et celles de Dieu. Au cours de son ministère terrestre, les paraboles de Jésus invitaient fréquemment les auditeurs (et maintenant les lecteurs) à s'immerger dans une situation et à passer au filtre leur propre sagesse humaine. Ceux « qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre » deviennent de joyeux participants à leur conversion personnelle, combinant leurs initiatives humaines, leur créativité, leurs talents et leur générosité avec les dons et la grâce de l'Esprit Saint, pour contribuer à l'œuvre de Jésus manifestant le Royaume de Dieu.

- *Appel à la « lectio divina ».* Comme il a été dit, aucun domaine ou expérience humaine, y compris l'investissement, n'est hors de la portée de Dieu, ou hors de portée de la grâce de Dieu. Dans son catéchisme sur la prière, le pape François explique à la fois la centralité de l'Écriture et son efficacité : « Les paroles de l'Écriture Sainte n'ont pas été écrites pour rester emprisonnées sur du papyrus, du parchemin ou sur du papier, mais pour être accueillies par une personne qui prie, en les faisant germer dans son cœur »³². Lire la parole de Dieu comme une prière, surtout lorsque le travail est chargé ou frénétique, « nous donne force et sérénité, et même quand cela nous met au défi, cela donne la paix ».

³² Pape François, Audience Générale, 27 Janvier, 2021, https://www.vatican.va/content/francesco/fr/audiences/2021/documents/papa-francesco_20210127_udienza-generale.html, consulté le 26 Juillet 2022.

- Les passages ayant une résonance particulière pour les investisseurs peuvent inclure des paraboles telles que *Le trésor caché*, *La perle de grand prix* et *Le filet jeté dans la mer* (Mt. 13:44-49) ; *Les talents* (Mt. 25:14-30); *Les vigneron*s (Mt. 21:33-45); et *Les ouvriers de la vigne* (Mt. 20:1-16).
- Les Écritures, et plus particulièrement les Évangiles, ne sont pas utiles au sens mécanique de trouver des solutions à des problèmes. Elles sont destinées à ce qu'on rencontre Jésus et en soit transformé : comme une branche sur *La Vraie vigne* (Jn 15 :1-11) ; pour devenir *Sel et Lumière* (Mt 5, 13-16) ; ou servir de *Levure* (Lc 13:20-21). Les passages et les versets sont nombreux ; les leçons et l'inspiration inépuisables.
- La fidélité est la clé. « un passage de l'Écriture, écouté déjà tant de fois, un jour à l'improviste me parle et éclaire une situation que je suis en train de vivre. Mais il faut que moi, ce jour-là, je sois là, au rendez-vous avec cette Parole, que je sois là, à l'écoute de la Parole »³³.

• **Avec le Saint-Esprit. « Demeurez dans mon amour. »**

20. En résumé, la lumière de la foi éclaire une nouvelle vision dans laquelle la personne humaine reconnaît le dessein d'amour de Dieu et se l'approprie au milieu de la vie quotidienne. Ainsi enracinés dans la foi vivante, le sens du but et de la signification imprègnent toutes les décisions et actions. Saint Paul VI a déclaré dans *Populorum Progressio* que « la situation présente doit être affrontée courageusement et les injustices qu'elle comporte combattues et vaincues ».³⁴ En effet, c'est la présence active de l'Esprit Saint qui « a suscité et suscite dans le cœur humain une exigence incoercible de dignité ». Entendre la Parole de Dieu, avec le cœur, l'esprit et l'imagination, développe l'intégrité personnelle afin d'être en ligne avec les bénédictions et les valeurs pleines d'amour venant de Dieu. Avec de bonnes mesures comme les nôtres, nous devenons chacun des instruments indispensables du grand plan de Dieu pour la création et le salut : « racheter et faire toutes choses nouvelles ». (Ap. 21:5; 2 Cor. 5:17). Comme de nombreux investisseurs l'ont montré, l'exercice de la gestion financière avec les orientations et l'inspiration de la foi peut produire non seulement de meilleurs résultats, mais aussi de meilleures normes. MB se joint à ce travail en cours, saluant le travail commencé, étudiant les meilleures pratiques et invitant à la collaboration afin de rendre les processus et les mesures plus robustes. Comme l'explique le pape Benoît XVI : « Quand elle est inspirée et animée par la charité, l'action de l'homme contribue à l'édification de cette *cité de Dieu* universelle vers laquelle avance l'histoire de la famille »³⁵.

La Doctrine Sociale de l'Église (DSE). De bonnes mesures pour l'orientation et la pratique des investisseurs.

21. La foi au Christ qui s'ouvre au dynamisme de la grâce de Dieu n'est pas simplement une adhésion intellectuelle à la vérité révélée. Pour être salvatrice, elle doit être formée par la charité, comme l'enseigne saint Paul « *ce qui importe, c'est la foi qui fait sentir sa puissance par l'amour* » (Ga 5, 6). Tout au long de l'histoire, le mouvement des fidèles pour vivre les principes de leur foi dans la société a engendré une tradition vivante dans l'Église, qui sert maintenant comme source de principes, afin de guider la vie de foi chrétienne dans le monde³⁶. La foi ne peut pas être une réalité privée - un ensemble de convictions

³³ Comme ci-dessus.

³⁴ *Populorum Progressio*, 32.

³⁵ *Caritas in veritate*, 7.

³⁶ Cf. *Journal of Catholic Social Thought*, vol.10 Issue 2, 2013.

personnelles formées à partir de la propre doctrine et du culte d'un individu. La foi est incomplète sans une vision du monde enracinée dans la Parole de Dieu, et sans y assumer notre place par nos œuvres³⁷.

22. Une synthèse de l'enseignement social et de la tradition de l'Église se trouve dans le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*³⁸ (DSE) et dans les encycliques³⁹ et l'enseignement pontificaux⁴⁰ actuels, ainsi que dans les enseignements des Conférences épiscopales. La DSE s'appuie sur les dons de la raison humaine, y compris les éclairages provenant de la philosophie, de l'économie, de l'écologie, des sciences et de la politique, etc. Juxtaposées et synthétisées avec les enseignements de la foi et de la théologie, ces idées contribuent à bâtir une doctrine sociale qui place la personne humaine au centre de tous les systèmes mondiaux de pensée et d'action⁴¹. En son cœur, la DSE contribue au développement de la culture humaine qui « doit aujourd'hui progresser, de façon à épanouir intégralement et harmonieusement la personne humaine, de façon aussi à aider les hommes [et les femmes] à accomplir les charges auxquelles tous sont appelés, et particulièrement les chrétiens, fraternellement unis au sein de l'unique famille humaine »⁴². Pour le croyant donc, l'Évangile illumine, approfondit et élève ces concepts, leur donnant un tout nouveau niveau de sens en accord avec la nature transcendante de la personne. C'est pourquoi le pape Benoît XVI parle de l'impact de la foi sur la raison, dans lequel « la raison a toujours besoin d'être purifiée par la foi ». De même, poursuit-il, « la religion a toujours besoin d'être purifiée par la raison afin qu'apparaisse son visage humain authentique »⁴³.

Cette vision transcendante de la personne humaine, enracinée dans les Écritures, s'exprime dans les principes de *dignité, de droits de l'homme, de bien commun, de solidarité, de subsidiarité et de participation, et de destination universelle des biens de la terre*⁴⁴. Le pape Benoît XVI et le pape François ont chacun ajouté de

³⁷ Le saint pape Jean-Paul II a dit à propos d'Adolf Kolping : « *Kolping a essayé de secouer les chrétiens de l'indolence et de les rappeler à leurs responsabilités envers le monde. Pour lui, le christianisme ne devait pas être compris simplement comme une « salle de prière », mais il devait être inséré dans le quotidien et destiné à façonner la réalité sociale. Les lieux où la responsabilité humaine et chrétienne doit s'exercer sont pour lui : la famille, l'Église, le travail et la politique* ». (Jean-Paul II, Homélie, 27.10.1991). Voir aussi *Laudato Si'*, 231.

³⁸ *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, éd. Conseil Pontifical Justice et Paix. Libreria Editrice Vaticana, 2004. Le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* est la dernière explication et présentation de la tradition vivante de la pensée sociale de l'Église. La tradition sociale a son commencement dans les Écritures, elle se développe parallèlement à l'histoire et à la culture humaines et n'a pas encore pris fin. Elle s'est tournée vers le marché avec le pontificat du pape Léon XIII (*Rerum Novarum*) et, sous le pontificat de saint Jean-Paul II, elle a identifié comme principes fondamentaux : la personne et la dignité humaine, le bien commun, la solidarité, la subsidiarité et la participation, la destination universelle des biens de la terre, et plusieurs thèmes sur la personne, la famille, la société, le travail, la guerre et la paix etc. Depuis les pontificats du pape Benoît XVI et du pape François, il est devenu habituel de parler également de l'écologie intégrale, de la durabilité et du soin de la création comme concepts directeurs fondamentaux.

³⁹ Cf. Pape Benoît XVI, *Caritas in veritate*, 2009. Pape François, *Evangelii Gaudium*, 2013; *Laudato Si'*: sur la sauvegarde de la maison commune, 2015; *Fratelli tutti, sur la fraternité et l'amitié sociale*, 2020.

⁴⁰ Cf. Pope Francis et Ahmad Al Tayyeb, *La fraternité humaine pour la paix mondiale et la coexistence commune*, Libreria Editrice Vaticana 2019.

⁴¹ Non seulement la raison humaine est capable d'avoir une **connaissance** systématique de la réalité (cf. *Fides et ratio*); elle peut aussi connaître les principes et les lois objectives de **l'action et de la conduite morales** (*Veritatis splendor*). Pourtant, la **nature** après la Chute (péché originel) a besoin de la **Grâce** pour être **nature** !

⁴² Constitution pastorale sur l'église dans le monde de ce temps, *Gaudium et spes*, 7 décembre 1965, 56, https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_cons_19651207_gaudium-et-spes_fr.html

⁴³ *Caritas in Veritate*, 56.

⁴⁴ « Ces principes ont un caractère général et fondamental, car ils concernent la réalité sociale dans son ensemble: des relations interpersonnelles caractérisées par la proximité et l'immédiateté jusqu'aux relations favorisées par la politique, l'économie et le droit; des relations entre communautés ou groupes jusqu'aux rapports entre les peuples et les nations. En raison de leur durée dans le temps et de leur universalité de sens, l'Église les désigne comme le paramètre de référence premier et fondamental pour l'interprétation et l'évaluation des phénomènes sociaux, dans lequel puiser les critères de discernement et de conduite de l'action sociale, en tout domaine » (*Compendium*, 161).

nouveaux éléments à la doctrine sociale pour éclairer les réalités actuelles à la lumière de la foi vivante. Les concepts de *durabilité*, *d'écologie intégrale*, *de justice sociale*, *de souci des pauvres et de notre maison commune* ont été identifiés comme des points de référence cruciaux dans le discours de l'Église sur les questions contemporaines. Toutes les sphères de l'activité humaine, y compris la finance, sont impliquées dans ces enjeux. Avec sa portée, la DSE fournit aux investisseurs des outils pour un bon discernement dans la prise de décisions prudentes et fondées sur la foi, afin d'obtenir une vraie valeur qui soit également celle d'un bien commun plus large (une *mensuram bonam*). C'est en fait le retour sur investissement au carré, c'est-à-dire le *retour sur investissement* qui contribue à un effet réel sur le *développement intégral*.

23. Les principes de la DSE (et leur application) continuent d'être actualisés et enrichis. De nombreux aspects de ces principes sont bien connus car ils reflètent les idées de la Loi naturelle. D'autres méritent d'être étudiés et réfléchis en vue de la compréhension plus poussée que les enseignements pontificaux ultérieurs leur ont donné.

• **La Personne Humaine et la Dignité Humaine**⁴⁵ : La *Personnalité* d'un être humain ou le fait d'être une *Personne* est le principe social suprême de la doctrine sociale de l'Église ; et le libre développement de la personne humaine est la mesure centrale de l'ordre social. Créé à l'image de Dieu (Gn. 1:27), chaque homme, femme et enfant possède cette dignité dans sa personnalité. L'enseignement biblique ultérieur souligne que cette dignité est partagée par toutes les personnes en tant que sœurs et frères, indépendamment de toute distinction sociale ou économique (Ep. 1: 5; Rm 8: 29)⁴⁶. Aucune personne n'a plus de dignité intrinsèque qu'une autre. Par implication, une activité humaine qui entraîne un « déficit dans la dignité humaine fondamentale » - comme l'appauvrissement, l'asservissement ou la privation de liberté - viole l'intégrité fondamentale du plan de Dieu pour la création et l'humanité. Le progrès personnel qui réalise l'épanouissement, le bien-être ou la dignité humaine, doit s'appliquer à tous. Chaque personne est une fin en soi, et jamais simplement un instrument, valorisé uniquement pour son utilité (ainsi pour la production ou la consommation). Le véritable développement du potentiel humain ne répond aux normes et aux exigences de la *dignité humaine*⁴⁷ que lorsque les capacités personnelles ont l'espace pour s'épanouir et en ont la possibilité⁴⁸. Cette dimension universelle n'est pas abstraite. Cela signifie en termes concrets et pratiques qu'une personne n'est pas *quelque chose*, mais *quelqu'un*⁴⁹. Avec cette dignité donnée par Dieu, chaque homme et de chaque femme a vocation à ce développement humain intégral⁵⁰ qui est destiné à s'accomplir dans un amour authentique⁵¹. La liberté est une expression fondamentale de cette dignité, y compris les libres droits de pratiquer le culte, d'exercer sa conscience et de former des associations ou des communautés dans un but commun. Le pape François souligne ce

⁴⁵ Le terme de *dignité humaine* comprend la dignité de chaque être humain, de chaque communauté humaine et la dignité dans les droits de l'homme.

⁴⁶ Le grec *adelphos/adelphē* (frère/sœur) signifie « du même ventre ». Issus du même ventre, ils sont égaux en dignité (Cf. *Fratelli Tutti*, 22, 98).

⁴⁷ Cf. Le but des Objectifs de développement durable (ODD) tels que formulés par Ban Ki-Moon à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 (voir note 22).

⁴⁸ Sen, Amartya, *Development as Freedom*, 2001, Oxford New York: Oxford University Press, 291; voir aussi Martha C. Nussbaum, *Creating Capabilities: The Human Development Approach*, 2011, Harvard University Press, 21–22.

⁴⁹ Cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, 11 Avril, 2003, 357, <https://www.vatican.va/archive/FRA0013/INDEX.HTM>.

⁵⁰ *Caritas in veritate*, 18.

⁵¹ C'est l'amour de nos frères et sœurs dans la vérité (*Caritas in veritate*, 1). Aider à promouvoir la vocation donnée par Dieu aux personnes, c'est collaborer au projet de Dieu qui précède la création (cf. Ep. 1:4-5).

noyau sacré de la dignité humaine, écrivant que « dans ce temple sacré qu'est l'humanité » « on empêche les 'marchands' de spéculer », et qui ne peut être réduit à « servir l'argent ». ⁵²

• **Le bien commun** : Le principe du bien commun, « *auquel tout aspect de la vie sociale doit se référer pour trouver une plénitude de sens* », découle de la dignité, de l'unité et de l'égalité de tous et les protège. ⁵³ Le bien commun désigne « cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée » ⁵⁴. Un synonyme puissant de bien commun est ce que les papes Paul VI, Benoît XVI et François appellent « le développement humain intégral ». Par extension dans la réalité d'aujourd'hui, le pape François affirme que « l'écologie humaine est inséparable de la notion de bien commun, un principe qui joue un rôle central et unificateur dans l'éthique sociale » ⁵⁵. Peut-être plus que jamais auparavant, nous pouvons témoigner chacun de nous personnellement du fait que le bien de chaque être humain est intimement lié au bien de la nature - que l'épanouissement des capacités personnelles, la sécurité et l'espoir pour les familles, et le développement de communautés et d'institutions résilientes - sont interdépendants étant dans une seule écologie. Au sein de cette écologie de réciprocité abondante, chaque groupe ou communauté partage la responsabilité de veiller à ce que les conditions garantissent le bien personnel, familial et associatif de ses membres ⁵⁶. Pour réaliser son plein épanouissement personnel et intégral une vie digne est intégralement liée aux autres et à la nature. Aristote envisageait une interpénétration éthique fondamentale. ⁵⁷ Saint Jean XXIII a fait la même affirmation à partir de la foi avec son appel à un « État-providence moderne » qui assure la sécurité sociale et fournit une assistance à ceux qui ne peuvent sans cela accéder à une pleine participation aux biens de la communauté ⁵⁸. Pour le pape, la mesure de la gouvernance est la vitalité du bien commun. Il précisait que toute société devrait avoir des personnes « légitimement investies de l'autorité » pour « prendre en compte toutes les conditions sociales qui favorisent le plein épanouissement de la personnalité humaine » ⁵⁹.

En continuité avec cet enseignement, le Pape François appelle à « des États et des institutions civiles qui... se préoccupent avant tout des individus et du bien commun » ⁶⁰ qui soient enracinées dans l'amitié

⁵² Pape François, Allocution à Moneyval, 8 Octobre 2020,

https://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2020/october/documents/papa-francesco_20201008_comitato-moneyval.html. (cf. *Evangelii Gaudium*, 58).

⁵³ *Compendium*, 164.

⁵⁴ *Ibid*,

⁵⁵ *Laudato Si'*, 156.

⁵⁶ *Compendium*, 61.

⁵⁷ Selon un usage contemporain courant, enraciné dans la philosophie aristotélicienne, le bien commun fait référence à « un bien propre à la communauté et accessible uniquement par celle-ci, mais partagé individuellement par ses membres ». Les membres de la société sont également impliqués dans une relation qu'Aristote décrit comme une forme d'amitié. Cette amitié consiste en ce que les citoyens souhaitent le bien-être les uns des autres, qu'ils soient conscients du fait que leurs concitoyens souhaitent leur bien-être et qu'ils participent à une vie commune qui répond à cette préoccupation mutuelle. (Cf. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, V. 2 (1130b 25) ; VIII, 14 (1163b 5-15). Voir saint Jean XXIII, *Mater et Magistra*, 48, 65 ; *Pacem in Terris*, 58.

⁵⁸ Pape saint Jean XXIII, Encyclique *Mater et magistra*, 15 mai 1961, 48, 136, https://www.vatican.va/content/john-xxiii/en/encyclicals/documents/hf_j-xxiii_enc_15051961_mater.html consulté le 14 Septembre, 2022.

⁵⁹ Comme ci-dessus, *Mater et Magistra*, 65; Aussi, saint Jean XXIII, Encyclique *Pacem in terris* Sur la paix entre toutes les nations, fondée sur la vérité, la justice, la charité, la liberté, 1963, https://www.vatican.va/content/john-xxiii/fr/encyclicals/documents/hf_j-xxiii_enc_11041963_pacem.html , consulté le 14 Septembre, 2022.

⁶⁰ Pape François, Encyclique *Fratelli tutti*, 3 octobre 2020, consulté le 8 Août 2022.

sociale et la charité sociale⁶¹. Lorsque l'économie perd son visage humain, les gens deviennent les serviteurs de l'argent⁶². Le pape François précise qu'« il s'agit d'une forme d'idolâtrie contre laquelle nous sommes appelés à réagir, en reproposant l'ordre rationnel des choses qui reconduit au bien commun, selon lequel 'l'argent doit servir et non gouverner' »⁶³.

• **Solidarité** : Les obligations relationnelles de veiller aux intérêts communs engendrent la solidarité. Ce principe est enraciné dans la fraternité essentielle de la famille humaine, avec pour conséquence de vivre pour l'amour social et avec lui⁶⁴. La solidarité est un engagement actif à travailler ensemble, en partageant ses dons et en appliquant sa conscience au défi d'assurer harmonie et espoir pour que le bien commun soit fructueux. Selon le pape François, « comme [l'être humain] a été créé pour aimer, du milieu de ses limites, jaillissent inévitablement des gestes de générosité, de solidarité et d'attention »⁶⁵. En effet, la solidarité peut certes impliquer un sentiment de compassion, mais elle est beaucoup plus. Saint Jean-Paul II l'a décrite comme « la *détermination ferme et persévérante* de travailler pour le *bien commun*, c'est-à-dire pour le bien de *tous* et de chacun parce que tous nous sommes vraiment responsables *de tous...* »⁶⁶. La solidarité est un acte d'inclusion et d'appartenance, qui assure les conditions de la libre participation de chacun à l'œuvre commune de la société et les défend⁶⁷. L'économie et les investissements, consciemment ou non, dépendent de la confiance sociale que seul le bien commun génère. La solidarité est donc une focale permettant d'évaluer nos gestes liés à notre interdépendance, y compris des initiatives telles que la responsabilité sociale des entreprises ou l'investissement éthique. Tout comme la confiance, la solidarité est fragile – et facilement tenue pour acquise ou négligée. En fin de compte, de par la nature de la dignité partagée de l'humanité, personne n'est exempté d'assumer sa responsabilité personnelle envers le bien commun des autres personnes et de la création (c'est-à-dire l'écologie intégrale).

• **Justice sociale** : La prise en charge effective des intérêts communs repose sur la justice, et en particulier sur la réalisation intégrale de la justice sociale et son soutien. Ce que l'on appelle la 'justice générale' (décrite comme commutative ou légale) régleme les relations en établissant la loi et en l'appliquant. Ces règles fournissent des garanties cruciales pour les droits dans l'exercice des contrats, pour leur utilité effective et pour la protection de la propriété. La justice sociale va au-delà de l'obligation de conformité à la loi pour inclure les normes morales et les idéaux liés au souci partagé d'un potentiel intégral. Informé par la vision globale de justice et de miséricorde de Dieu, il ouvre cette justice étendue au-delà de la lettre de la loi, qui est nécessaire pour atteindre de nouveaux horizons d'inclusion basés sur la solidarité et l'amour⁶⁸. Le pape Benoît XVI a observé que le marché est soumis aux principes de ce qu'on appelle « justice commutative ». Donner et recevoir entre des parties est régulé simplement comme une transaction. La doctrine sociale de l'Église ne cesse de souligner l'importance d'adapter les fonctions marchandes et économiques en vue de la justice distributive et de la justice sociale. Pourquoi? Parce que

⁶¹ Idem, 182.

⁶² <https://www.coe.int/fr/web/Moneyval> (7 Novembre 2020)

⁶³ Cf. Pape François, Allocution à Moneyval, 8 Octobre 2020.

⁶⁴ Pape François, *Fratelli Tutti*, 94, 99 notamment, 106, 142. En effet, « grâce à 'l'amour social', il est possible de progresser vers une civilisation de l'amour à laquelle nous pouvons nous sentir tous appelés. La charité, par son dynamisme universel, peut construire un monde nouveau, parce qu'elle n'est pas un sentiment stérile mais la meilleure manière d'atteindre des chemins efficaces de développement pour tous ». (183).

⁶⁵ *Laudato Si'*, 58.

⁶⁶ Pape saint Jean Paul II, Encyclique *Sollicitudo rei socialis*, 30 décembre 1987, 38, https://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/encyclicals/documents/hf_jp-ii_enc_30121987_sollicitudo-rei-socialis.html, consulté le 21 Juillet, 2022.

⁶⁷ Conseil Pontifical "Justice et Paix", *Work as Key to the Social Question: The Great Social and Economic Transformations and the Subjective Dimension of Work*, Vatican: Liberia Editrice Vaticana, 2002, 356.

⁶⁸ Cf. *Compendium*, 201-203.

les marchés participent à un réseau plus large de relations et de biens publics. S'il est régi uniquement par des principes d'équivalence contractuelle dans la valeur des biens échangés, il ne peut produire à lui seul la cohésion sociale nécessaire à son efficacité et à sa synergie. La justice distributive n'est pas la charité. Elle ne peut être laissée à la seule philanthropie. Tous les acteurs de la gouvernance, notamment en politique, mais aussi dans toutes les autres sphères de la société, sont chargés de contribuer à la justice sociale pour renouveler le bien commun et le faire grandir. La bonne mesure consiste ici à donner la priorité aux défavorisés – par la redistribution – afin que chacun ait la dignité d'être inclus⁶⁹.

• **Subsidiarité :**

Les personnes méritent la dignité d'être les protagonistes de leur propre croissance et bien-être. Quel que soit son statut - qu'il soit travailleur ou réfugié, étudiant ou soignant, professionnel ou travailleur migrant - chaque personne mérite la dignité d'être vue et entendue afin de contribuer à façonner son propre destin. La subsidiarité est l'engagement à permettre aux personnes d'exercer leur influence et leur choix dans la prise de décision sociale la plus proche de leur propre réalité vécue. Ce principe satisfait à la norme fondamentale de libre détermination. Il est impératif car « toute personne, toute famille et tout corps intermédiaire ont quelque chose d'original à offrir à la communauté »⁷⁰. Ainsi, la valeur de chaque personne est concrètement appréciée lorsqu'elle est en mesure de participer activement à l'action sociale commune⁷¹. La *subsidiarité* exige une attention et un respect de la part des entités plus grandes et plus éloignées, pour nourrir l'initiative personnelle, la liberté et la responsabilité des entités plus petites et plus locales à assumer la dignité de la responsabilité pour leurs décisions.

La *subsidiarité* est bien plus qu'une simple *délégation*, qui permet souvent au corps politique ou à l'entreprise plus large de conserver le pouvoir et le contrôle ultime. Lorsqu'elles sont déléguées, les personnes sont responsables devant les dirigeants, les supérieurs ou les gestionnaires des résultats. La *solidarité* distribue les rôles et le pouvoir horizontalement, créant une responsabilité mutuelle à tous les niveaux envers le bien commun. En fait, il existe une profonde corrélation entre l'autorité morale confiée aux dirigeants et l'autonomie obtenue grâce à la subsidiarité. Les dirigeants des grandes organisations donnent une expression aux possibilités sociales qui convergent dans le bien commun, et ils définissent une vision ainsi que des paramètres de gouvernance. Cependant, l'autorité et la crédibilité de ce leadership reposent sur la capacité des entités locales et des individus à assumer les risques et la responsabilité. La *subsidiarité* s'épanouit dans un flux à double sens au sein des hiérarchies : fournir aux dirigeants un retour d'information qui facilite la définition des objectifs et des principes des relations sociales, tout en fournissant des capacités aux personnes les plus proches du terrain, qui contribuent à la mise en œuvre et à l'innovation.

• **Prendre soin de notre maison commune :** les sensibilités environnementales désormais inscrites dans la conscience mondiale sont un éveil de la société aux vérités révélées il y a longtemps sur la création de Dieu dans les Saintes Écritures. Il y a deux récits de création dans la Genèse. Dans le premier, Dieu crée l'homme « à l'image de Dieu il l'a créé ; mâle et femelle il les créa » (Gn. 1:27). Instantanément, Dieu a conféré deux bénédictions aux premiers êtres humains, chacune des bénédictions entraînant les obligations correspondantes. Il a été dit à Adam et Eve : « Soyez féconds et multipliez-vous, remplissez la terre et soumettez-la ». Et ils ont reçu la « domination » sur toutes les créatures et les organismes vivants

⁶⁹ Pape Benoît XVI., *Caritas in veritate*, 35-36. Cf. aussi Pape François, *Fratelli tutti*, 22. La Journée mondiale sur la Justice sociale des Nations Unies du 20 février confirme que « la justice sociale est un principe fondamental pour la coexistence pacifique et prospère à l'intérieur et entre les pays » (<https://www.un.org/fr/observances/social-justice-day>).

⁷⁰ Cf. *Compendium*, 187.

⁷¹ Cf. *Compendium*, 186-189; *Vocation du dirigeant d'entreprise*, 51-52.

sur la terre, y compris les graines pour la nourriture et les fruits (Gn. 1 :28-30). Confiés par Dieu avec ces bénédictions, Adam et Eve ont dû travailler la terre pour produire les nécessités de leur vie, tout en protégeant la capacité productive de la terre pour servir les générations futures. Toutes les dimensions de ce que nous appelons maintenant la durabilité ont été façonnées dans ces premières obligations léguées à nos premiers parents. Avec ces précédents moraux, la durabilité prend une dimension sacramentelle, corrigeant l'exploitation illimitée d'une économie fondée sur la croissance sans respect des limites⁷². Prendre soin de notre maison commune, par exemple avec moins de consommation ou moins d'expériences personnelles, ouvre deux possibilités : pour ceux qui ont plus, savourer ce qu'ils ont en l'appréciant ; et pour les personnes ayant beaucoup moins, accéder à leur juste part de la générosité de Dieu en tant que digne membre de la famille humaine vivant dans une maison planétaire commune.

La terre n'est pas une ressource morte. C'est un organisme vivant avec des créatures et des matériaux infinis en flux constant afin de servir la vie. Saint François d'Assise avait un sens aigu de la sainteté de la nature, prêchant aux oiseaux et enjoignant aux arbres et autres créatures de se joindre à lui dans la louange d'action de grâce à Dieu le Créateur. Dans son Cantique des Créatures, il a appelé notre planète " Douce, Mère Terre "⁷³.

• Inclusion des plus vulnérables.

L'autorévélation et l'alliance de Dieu sont toujours apparues dans des promesses et des consolations spécifiques offertes à ceux qui sont en marge - les pauvres, les souffrants et les plus vulnérables. Dans l'Exode « Du fond de leur esclavage, les fils d'Israël gémissent et crièrent. Du fond de leur esclavage, leur appel monta vers Dieu. Dieu entendit leur plainte ; Dieu se souvint de son alliance avec Abraham, Isaac et Jacob. » (2:23-24). Tout au long de son histoire, l'Église a souligné que les mesures pour le bien commun et pour la justice sont inextricablement liées à la dignité, au respect et à l'inclusion accordés aux moins puissants. Dans *Evangelii Gaudium*, sa première Exhortation apostolique, le Pape François insiste sur cette préoccupation fondamentale : « De notre foi au Christ qui s'est fait pauvre, et toujours proche des pauvres et des exclus, découle la préoccupation pour le développement intégral des plus abandonnés de la société »⁷⁴. L'extension de « l'option pour les pauvres » est donc « une catégorie théologique » - un principe de la foi qui éveille la conscience, dans la politique, la culture et l'économie. L'inclusion des plus vulnérables ne peut pas être simplement une question de charité ou de philanthropie. Même les meilleurs systèmes humains sont faillibles parce qu'ils sont humains, et même les décisions les plus éclairées sont limitées par les imperfections des informations disponibles. Inévitablement, il en résulte des distorsions structurelles qui privilégient le pouvoir et excluent implicitement ou explicitement les marginaux. L'exemple le plus pressant d'aujourd'hui est celui de ces nombreuses communautés dans le monde qui souffrent les premières des effets catastrophiques du changement climatique, et qui sont celles qui ont le moins contribué au réchauffement climatique d'origine humaine. Résoudre les inégalités et créer l'inclusion reposent de façon correspondante sur une asymétrie du souci des personnes vulnérables, ce qui, paradoxalement, aide l'Église dans son ensemble à apprendre et à vivre le vrai message de l'Évangile du Christ⁷⁵.

⁷² Cf. Benoît XVI, « *Si tu veux construire la paix, protège la création* », Message pour la journée mondiale de la paix, 2010.

⁷³ Saint François d'Assise, 'Cantique des créatures', Loué sois-tu, mon Seigneur, par notre sœur Mère Terre, qui nous soutient et nous gouverne, et qui produit divers fruits avec des fleurs et des herbes colorées.

⁷⁴ *Evangelii Gaudium*, 186.

⁷⁵ *Evangelii Gaudium*, 198.

• Écologie intégrale :

Comme mentionné précédemment, le pape Benoît XVI et le pape François ont abordé les réalités de plus en plus pressantes de la crise écologique en introduisant des enseignements sociaux innovants relatifs à « l'écologie intégrale ». Le quasi-effondrement du système financier mondial a désintégré une grande partie de l'unité promise par la mondialisation. Il s'est avéré que les importantes innovations qui ont accru les capacités mondiales de la finance et du commerce n'ont pas permis de développer la maturité éthique correspondante. La mondialisation, comme le pape Benoît XVI l'observe, a fait de nous des voisins sans faire de nous des frères et des sœurs⁷⁶. Les marchés se sont rapidement remis de la crise, tandis que les inégalités se sont aggravées. Cet écart, aggravé par 'l'hyper-individualisme', est un affront à l'interdépendance sous-jacente de la société et de la création. Le pape Benoît écrit : « Le livre de la nature est unique et indivisible, qu'il s'agisse de l'environnement comme de la vie, de la sexualité, du mariage, de la famille, des relations sociales, en un mot du développement humain intégral »⁷⁷. La thématique de cet enseignement est déterminante : la personne humaine n'existe pleinement que dans son rapport aux autres dans la société, et la société n'existe pleinement que par l'écologie naturelle qui l'accueille. Le pape François ajoute que l'écologie intégrale est une conviction qui embrasse et souligne l'interdépendance de toutes choses.⁷⁸ Ainsi, l'écologie intégrale implique « une écologie économique [...], capable d'obliger à considérer la réalité de manière plus ample »⁷⁹. En fin de compte, l'écologie intégrale sert donc à élargir la portée et la vision de l'application du bien commun à tout ce qui est englobé par le souci de notre maison commune⁸⁰. Le défi éthique s'occupe des multiples dimensions de l'intégralité, tout en résistant au « danger constitué par les visions utopiques et idéologiques » de la personne humaine et de la nature⁸¹.

Les principes de la DSE dans lesquels s'enracinent les recommandations de MB inspirent un *engagement solidaire*. Cela implique de promouvoir non seulement les rendements, mais aussi la dignité humaine, le souci de la création et la croissance inclusive par une action unitaire liée par l'amour⁸². Par conséquent, ces principes sont bien plus qu'une simple liste de tâches à accomplir. Chacun d'eux a son intégrité complète, nécessitant réflexion et discernement.

24. Intéressant tous les êtres humains, la DSE a trois résonances particulières pour les investisseurs.

- L'une est d'échapper à « l'absolutisme fiduciaire », la logique fermée de l'ingénierie financière exclusivement axée sur les gains à court terme, qui rejette toute responsabilité éthique alors même qu'elle marchandise les personnes humaines, les biens sociaux et le don divin de la création. Avec les orientations de l'Évangile et de la DSE, MB cherche à ramener le devoir fiduciaire à son rôle d'origine (toujours reconnu dans de nombreuses juridictions), c'est-à-dire à exercer les préoccupations éthiques qui remplissent les conditions nécessaires à la confiance et au devoir du soin à prendre.

- *Appel à redéfinir la vision et les responsabilités.* Pour les investisseurs, les implications de cette réinitialisation fiduciaire porteront aussi sur la gouvernance, y compris la mission des comités d'investissement, la formation des administrateurs ou des fiduciaires et les priorités éthiques à exiger des régulateurs et des émetteurs de valeurs mobilières.

- Une autre résonance ou implication est d'utiliser des mesures inspirées par la foi pour animer en perspective éthique les nombreux mouvements de la société et de l'économie prônant le changement.

⁷⁶ *Caritas in veritate*, 19.

⁷⁷ *Ibid*, 51.

⁷⁸ *Laudato Si'*, 70.

⁷⁹ *Ibid*, 141.

⁸⁰ *Ibid*, 120, 138; cf. aussi *Vocation du dirigeant d'entreprise*, 55.

⁸¹ *Caritas in veritate*, 14, 22, 52.

⁸² *Gaudium et Spes*, 9.

Comme indiqué, de nombreux progrès ont été réalisés au cours des dernières décennies pour s'adapter aux crises qui affectent tous les êtres humains. Les ordres et les institutions religieuses ont été à l'avant-garde de ces changements. Avec MB, leur rôle consiste maintenant à élargir leur base de réflexion afin d'appliquer la sagesse de la foi aux questions complexes auxquelles les investisseurs sont désormais confrontés.

- *Appel à développer et approfondir les meilleures pratiques de responsabilité.* Pour les investisseurs, les implications sont doubles : s'assurer que la vision, la stratégie, les processus et les évaluations des risques d'investissement appliquent les normes les plus récentes, issues d'initiatives de responsabilité en constante évolution ; et de collaborer avec d'autres pour enrichir ces choix d'investissement multidimensionnels avec des questionnements et des bonnes mesures inspirées par la foi.

- Une troisième utilisation de la DSE est de lancer les espoirs et les mesures à prendre en vue d'une société et d'une économie encore à naître, visant ce qui est nécessaire dans la pratique pour que l'humanité et ses cultures prospèrent. Le paradigme actuel de changement reste enfermé dans l'imaginaire même qu'il tente de dépasser : la confiance est valorisée en tant que « capital social » ; les personnes en tant que « capital humain » ; des idées ou des innovations en tant que « capital intellectuel » ; les arts et la beauté en tant que « capital culturel » ; la sagesse comme « capital d'expérience » ; et des valeurs religieuses et éthiques comme « capital moral ». Par implication, tout ce qui est inestimable dans la création de Dieu, y compris la capacité de l'humanité à aimer et à créer, est réduit à une seule mesure d'utilité. La véritable durabilité et la justice exigent le génie du capital financier, mais comme un service à l'humanité et non comme sa mesure seule ou définitive⁸³.

- *Appel à imaginer ce qui est nécessaire – et ce qui est possible – pour le développement humain intégral.* Pour les investisseurs, ceci implique un changement fondamental de perspective. Même si ce n'est que brièvement ou provisoirement, la tâche consiste d'abord à revenir sur la vision que les principes de la foi donnent, plutôt que d'essayer de rattraper le statu quo et de remonter jusqu'à eux. Les expériences effectuées en vue d'une vision éthique sont importantes, notamment en faisant de la place dans n'importe quel portefeuille pour la recherche et le développement (R&D) éthiques - des initiatives qui mettent en œuvre les valeurs en les considérant comme précédant la valeur.

25. Pour la tâche à accomplir (appeler à l'action et fournir une orientation préliminaire), MB offre un résumé préliminaire, chaque ligne fournissant le principe de base, ses implications et des questions préliminaires pour les investisseurs :

Principes de la DSE	Implications pour l'investissement	Questions pour le discernement
<i>La Personne humaine et la dignité humaine</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La personne humaine, dans son réalisation concrète et sa dignité, est la mesure de tout développement social, économique et politique. • En tant qu'activité humaine, les investissements ne sont jamais neutres. Le développement intégral soit progresse, soit est entravé. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'état de la liberté humaine est-il amélioré ou dégradé ? • Les droits de l'homme sont-ils pleinement respectés ? • Les opportunités sont-elles équitables et également accessibles ? • Les externalités négatives sont-elles supportées équitablement par les bénéficiaires ?

⁸³ Idem, *Laudato Si'*, 141.

Principes de la DSE	Implications pour l'investissement	Questions pour le discernement
<i>Le Bien commun</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits au développement intégral et les opportunités correspondantes découlent du bien commun, qui s'épuise ou se détruit s'il n'est pas rebâti par l'accomplissement des devoirs dans la charité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les valeurs sociales sont-elles exaltées ou négligées ? • Dans quelle mesure la communauté en bénéficie-t-elle spécifiquement ? • La participation des autres est-elle incluse ou exclue ? • Permet-on aux capacités des personnes de s'épanouir ?
<i>Solidarity</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Par sa dignité et ses talents, chaque personne a un rôle indispensable dans le plan de Dieu pour la création et le salut. La solidarité ouvre à la participation, permettant à chacun de contribuer à ce qui est nécessaire pour prospérer ensemble. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les autres personnes sont-elles respectées ou marchandisées ? • L'impact social est-il rassembleur ou diviseur ? • Comment la générosité de la nature est-elle valorisée et préservée pour les générations futures ? • Cet investissement augmentera-t-il ou affaiblira-t-il la confiance sociale ?
<i>La Justice sociale</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour inspirer et soutenir la justice, il faut plus qu'une simple équivalence. Pour remplir son objectif social et sa portée donnés par Dieu, la justice doit investir les capacités excédentaires et les redistribuer afin de créer les conditions qui sèment les espérances des hommes et les soutiennent au mieux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment remédiera-t-on à l'inégalité ? • Les parties prenantes sont-elles entendues et prises en compte ? • Les exclus, les plus vulnérables ou les marginaux ont-ils été reconnus et respectés ? • Les résultats attendus sont-ils éthiquement inspirants ?
<i>La Subsidiarité</i>	<ul style="list-style-type: none"> • En conservant une échelle humaine, en exerçant une responsabilité au niveau local ou communautaire là où la politique répond aux exigences de la pratique. • Déléguer l'autorité pour élargir la prise de décision, donnant aux participants la dignité de faire leur devoir propre en vue du bien commun. 	<ul style="list-style-type: none"> • La gouvernance renforce-t-elle la capacité de décision au niveau communautaire ? • Les risques sont-ils cartographiés pour inclure les menaces ou implications sociales et locales ? • La responsabilité qu'implique la gouvernance engendre-t-elle une harmonie sociale généralisée ? • Les personnes les plus touchées ont-elles eu leur mot à dire ?
<i>Le souci de la maison commune</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les êtres humains partagent la terre avec d'autres espèces ainsi qu'avec les générations futures. Les gens ont toujours compté sur la bonté de la planète pour leur subsistance et leurs besoins. Comme nous l'apprécions maintenant mieux grâce aux sciences écologiques, les êtres humains sont intégrés dans un réseau complexe et fragile d'interdépendances qui nécessitent conscience et attention. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une durabilité authentique est-elle réalisée (et le « greenwashing » évité) ? • Comment les stratégies d'investissement gèrent-elles le compromis entre la durabilité à long terme et les rendements à court terme ? • Comment l'intendance confiée par Dieu est-elle mise en œuvre ? • Les innovations pour un nouveau paradigme plus responsable sont-elles initiées et soutenues ?
<i>L'inclusion des plus vulnérables</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes humains sont imparfaits, créant tout au long de l'histoire des conditions qui excluent, pénalisent ou marginalisent les pauvres. • Précieux aux yeux de Dieu, les plus vulnérables sont l'étalon permettant 	<ul style="list-style-type: none"> • Les politiques d'investissement tiennent-elles compte des enseignements provenant des personnes marginalisées ? • Au-delà du « ruissellement », quels bénéfices reviennent à ceux qui sont en marge du pouvoir ?

Principes de la DSE	Implications pour l'investissement	Questions pour le discernement
<i>L'Écologie intégrale</i>	<p>d'évaluer l'efficacité de la justice, et la dignité partagée dans la solidarité et dans la contribution au bien commun.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque personne reçoit la vie et la dignité comme des dons de Dieu. Ceux-ci forment ces personnes pour être en relation à plusieurs niveaux : avec la famille ; au sein de la communauté, avec les collègues et la société, et avec l'air, l'eau, la nourriture et la subsistance de la terre. Immersée dans ces dons, la personne a vocation à devenir « plus humaine ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment sont traitées les distorsions structurelles ou les exclusions qui affectent les plus vulnérables? • Les portefeuilles incluent-ils une R&D qui fasse progresser l'inclusion ? • Comment la personne humaine tout entière est-elle affectée ? Les relations sociales sont-elles renforcées ou affaiblies ? • Les critères du développement intégral sont-ils respectés dans ses dimensions humaine, sociale et écologique ? • Les mesures quantitatives et qualitatives fournissent-elles des données systémiques permettant d'évaluer les résultats ? • Que devons-nous aux générations futures – pour la durabilité, la dignité et le bien commun qui seront les leurs ?

26. Plusieurs considérations doivent être soulignées concernant ces principes et ces résumés. La première est que les principes sont formulés pour être pertinents pour les investisseurs tout en utilisant des termes et des thèmes de la tradition catholique vivante. Par exemple, l'« interdépendance » modifiant « le bien commun » vient de saint Jean-Paul II ; le principe consistant à donner la priorité aux plus vulnérables (un enseignement de longue date de l'Église) a été souligné à nouveau par le pape François, qui le comprend comme le fait de prendre soin de ceux qui sont en marge et apprendre d'eux. Il est important de noter que ce résumé n'est qu'un point de départ, une référence préliminaire pour réfléchir aux principes d'investissement dans la foi. Il est espéré que cela suscitera davantage de questionnements et de dialogues parmi les nombreuses personnes (catholiques et non) qui s'efforcent de faire évoluer de nouvelles normes et pratiques d'investissement.

27. Même si on apprécie la qualité propre de chaque principe, il est important de reconnaître que la DSE fonctionne comme un système. Chaque principe est à la fois indispensable, et incomplet sans les repères moraux donnés par les autres. Par exemple, la dignité de la personne ne peut être dissociée du bien commun, ni s'épanouir sans le potentiel de mutualité libéré par la solidarité. Et l'écologie intégrale est une priorité à la fois locale et mondiale. Cela nécessite une subsidiarité enracinée localement, ainsi qu'une reconnaissance du fait que la dégradation de la nature contrevient à la justice envers celles des personnes qui sont les plus vulnérables aux conséquences néfastes, actuelles et futures. Les problèmes économiques et sociaux actuels sont perçus comme extrêmement complexes. Les principes de la DSE sont par nature un système - une méthode d'évaluation morale en plusieurs parties qui respecte les difficultés issues de la complexité et son potentiel créatif.

28. Mesurer la dignité ou la vulnérabilité est aussi frustrant que vouloir formuler des paramètres définitifs pour la durabilité. Cependant nous connaissons intimement ces qualités en tant que personnes humaines, à partir de nos propres vies et de nos âmes. Le sens commun humain, animé par le sens de la foi dans le Fils de Dieu incarné, fournit des normes qualitatives qui peuvent efficacement anticiper des mesures quantitatives. L'impact combiné de tout investissement peut généralement être évalué en fonction de la manière dont il évite les dommages (maintien de la vie) et renforce l'humanité (dignité) ; profite à la société (promotion du bien commun, de la justice, de la paix, de la concorde, de la croissance) ; et

contribue à résoudre les problèmes urgents auxquels les sociétés sont confrontées (la faim, les conflits, la maladie, les inégalités, l'éducation, etc.). L'utilisation de certains des outils récemment développés dans le secteur de l'investissement d'impact est un point de départ⁸⁴. La DSE fournit un complément éthique à ces outils importants, tout en orientant les investisseurs vers des modèles fondés sur la foi que les méthodologies techniques seules ne peuvent pas explorer.

La DSE fournit un complément éthique à ces outils importants, tout en orientant les investisseurs vers des modèles fondés sur la foi que les méthodologies techniques seules ne peuvent pas explorer.

29. Bien que les bonnes mesures de MB se concentrent principalement sur les investissements faits sur les marchés des capitaux, elles s'appliquent également à tous les investissements qui imitent l'initiative originale de Dieu de doter Eve et Adam - de prendre à cœur la vulnérabilité de l'autre. L'appel du pape François à ce que l'Église serve d' 'hôpital de campagne'⁸⁵ est un exemple d'un tel investissement, pansant littéralement et éthiquement les blessures les plus dommageables de l'humanité, dues à la pauvreté et à l'exclusion. Investir dans les bonnes mesures inspirées par la foi est par définition polyvalent : investir dans la prière et la réflexion ; investir dans l'apprentissage, en particulier à partir de sources non financières ; investir dans l'inclusion; investir dans l'écoute et le dialogue ; investir dans la compassion et la compréhension pour ce qui nous est étranger ; et investir dans des l'imagination de projets qui semblent improbables à première vue mais qui sont essentiels avec le recul.

⁸⁴ Global Impact Investing Network; cf. <https://www.thegiin.org>, 7 November 2020.

⁸⁵ Pape François, "A Big Heart Open to God," *America*, 19 Septembre 2013, <https://www.americamagazine.org/faith/2013/09/30/big-heart-open-god-interview-pope-francis>.

CHAPITRE II. L'ORIENTATION PRATIQUE DE MENSURAM BONAM

30. Les principes identifiés au chapitre 1, avec leurs implications et leurs questionnements, constituent une référence et une incitation pour un investissement conforme à la foi et guidé par elle. De tels principes tendent vers une application pratique immédiate, tout en générant une dynamique en faveur d'un mouvement vers une nouvelle finance intrinsèquement éthique. En fait, les impératifs prophétiques de la foi sont, à l'heure actuelle, de plus en plus en ligne avec les besoins de justice sociale et de durabilité écologique recherchés par les experts de multiples sphères. Dans le courant économique dominant, beaucoup acceptent l'idée que l'éthique est nécessaire, en particulier en vue de résultats justes et durables, avec cependant peu de progrès dans la transformation de l'objectif général de l'activité économique. Trop souvent, l'éthique reste facultative, ou une contrainte à traiter, tandis qu'on gère la maximisation d'autres résultats. Le réalignement de l'économie sur l'éthique ne peut plus être ignoré ou retardé. Le Pape François souligne ce point : « Il ne suffit pas de concilier, en un juste milieu, la protection de la nature et le profit financier, ou la préservation de l'environnement et le progrès. Sur ces questions, les justes milieux retardent seulement un peu l'effondrement. »⁸⁶. MB vise une nouvelle culture d'investissement qui allie l'expertise technique au orientation moral de la foi. Si cela ressemble aux innovations actuellement recherchées par le secteur financier - avec ses nombreux produits de responsabilité tels que l'ESG - la clé propre de MB est qu'une éthique en résonance avec la foi catholique est désormais cruciale pour définir la fonction objective de l'investissement.

« L'activité des entrepreneurs « est une vocation noble orientée à produire de la richesse et à améliorer le monde pour tous... Ces capacités des entrepreneurs, qui sont un don de Dieu, devraient être clairement ordonnées au développement des autres personnes et à la suppression de la misère, notamment par la création de sources de travail diversifiées ». Pape François, Fratelli Tutti, 123

31. MB s'adresse à tous les investisseurs catholiques. Comme les investisseurs institutionnels ont des questions, des objectifs et des ressources très différents de ceux des particuliers, chacun, à sa manière, peut utiliser MB pour apporter aux pratiques existantes des dimensions inspirées par la foi. Chaque choix contribue à accroître l'investissement fondé sur la foi. Au-delà du partage d'orientation et de l'incitation à la réflexion, l'espoir est que MB sera la base d'un dialogue et d'une analyse approfondie - pour que les groupes et les communautés étudient et interrogent ensemble le projet partagé de développement humain intégral. D'autres religions ont fourni leur point de vue religieux sur les marchés et l'économie. De nombreux groupes de diverses religions sont en dialogue sur ces urgences et opportunités partagées à l'échelle mondiale⁸⁷. Avec tant de choses à apprendre ensemble, MB ajoute à ce dialogue continu l'enseignement social que les catholiques ont tiré de leur foi et de la loi naturelle.

32. Selon le pape François, la tâche immédiate qui nous attend est double : s'attaquer par des mesures concrètes « aux pandémies cachées de ce monde, aux pandémies de faim et de violence et au changement climatique » ; et de répondre à l'appel de Dieu à notre époque « d'oser créer quelque chose de nouveau »⁸⁸. Les investisseurs ont un rôle crucial à jouer dans ce projet imaginé et dans cette action, appliquant leur foi, leur imagination, leur amour et leur expertise à la poursuite d'une économie éthiquement intégrale et à son service. Les matériaux qui suivent ne sont qu'un point de départ, qui ne se veut ni exhaustif ni

⁸⁶ *Laudato Si'*, 194

⁸⁷ Par exemple, voir : <https://www.faithplans.org>; and

https://www.faithinvest.org/files/ugd/72b7c5_8f781c73c1bc4691a18cb9b3ace4e53b.pdf.

⁸⁸ *Let Us Dream*, 5-6.

définitif. Il propose d'abord des étapes pour démarrer, dans le cas des investisseurs personnels ou des petites institutions qui cherchent à jeter les bases d'un investissement conforme à la foi (ICF). Ce qui vient après, ce sont des leçons plus détaillées pour faire progresser les pratiques confessionnelles des grands investisseurs institutionnels catholiques. Les décisions réelles prises par les investisseurs, les détenteurs d'actifs et les gestionnaires peuvent amplifier le bien-être de la famille humaine, en allant au-delà des rendements financiers pour prendre également soin de la société et de la création au profit de tous, y compris des générations futures.

Pour commencer. Adopter une démarche fondée sur la foi.

33. En un sens, la DSE est comme un GPS de la foi, fournissant une carte - une vue d'en haut - avec des repères et des suggestions pour naviguer sur un itinéraire difficile. Changer d'horizon ou de culture d'investissement n'est jamais facile. Apprendre et désapprendre sont nécessaires, pour changer les hypothèses et les attentes, et pour commencer à redéfinir chacune des étapes du processus d'investissement avec l'examen attentif (*due-diligence*) que demande la foi. Le pape François a introduit une méthodologie pour lire les *signes des temps*, qui peut également être appliquée de manière fructueuse aux exigences d'un investissement cohérent avec la foi. Ses trois étapes sont *contempler, discerner et proposer*. La *contemplation* est une immersion en prière dans le problème en question - pour faire le point sur ses complexités et ses confusions, tout en permettant aux émotions et à l'intellect de s'informer dans un va-et-vient entre angoisse et espoir. La prière ici n'est pas en vue d'une résolution ou de résultats, mais pour permettre humblement à la vérité d'émerger et d'être rencontrée. Le *discernement* accorde une attention intellectuellement honnête aux forces paradoxales, voire contradictoires, qui caractérisent la vie humaine. Plus qu'une simple analyse rationnelle, le discernement implique une ouverture volontaire à de nouvelles alternatives basées sur « les motifs, l'invitation et la volonté de Dieu ». Selon les mots du pape François : « les idées sont débattues, mais la réalité est discernée ». Comme le mot lui-même le suggère, *proposer* vise une recommandation qui n'est pas encore arrêtée ou complète. Les aperçus de la *contemplation* et les innovations créatives du *discernement* évoquent une action qui est en soi nouvelle et donc une source d'apprentissage et de test⁸⁹.

34. Pour les investisseurs qui commencent ce voyage, la clé est de réserver du temps pour un examen honnête - pour interroger les pratiques et les hypothèses, et pour formuler les conditions qui s'appliquent à l'investissement cohérent avec la foi. Tous les objectifs, tous les dilemmes ne seront pas résolus. La priorité est de commencer, au moyen de délibérations et de décisions qui restent préliminaires afin de continuer à apprendre - pour continuer à développer des capacités afin d'aligner les investissements sur la foi. Ce processus peut inclure les points suivants :

- Formuler une *déclaration de politique d'investissement*, qui identifie les principes directeurs choisis, fondés sur la foi, et fixe l'horizon des investissements. L'établissement ou la redéfinition d'une telle politique amène à mettre des considérations de foi en confrontation directe avec les priorités, la tolérance au risque, les objectifs de rendement et l'horizon temporel d'un investisseur. En effet, cela sert de 'bilan' proactif, identifiant les actifs ou objectifs tant moraux que financiers, et les passifs ou risques. (Voir le tableau au chapitre 1, 23).
- Avec cette *politique* comme guide, les paramètres de risque sont révisés pour refléter à la fois les conditions financières et les attentes éthiques. Ce cadre de définition des risques dans leurs multiples dimensions devient le pivot sur lequel fonder une construction prudente des portefeuilles financiers.
- Identifier spécifiquement les valeurs, à la fois pour refléter la tolérance au risque et le degré d'urgence dans l'obtention de résultats conformes à la foi. Les normes habituelles d'investissement, prudence et *due-*

⁸⁹ *Let Us Dream*, 54-61, 145-146.

diligence sont, dans ce cas, pleinement requises ; et élargies pour inclure davantage de considérations éthiques qui influent sur les choix et les résultats.

- Il est important de noter qu'avec des objectifs cohérents avec la foi, le système même de raisonnement en matière d'investissement est réinitialisé. Les questions posées et les critères de performance impactent les stratégies d'investissement et deviennent un filtre pour choisir les options d'évaluation et les résultats. De petits changements peuvent faire une grande différence, en particulier lorsqu'ils se combinent avec les efforts d'autres personnes pour mettre en œuvre des investissements cohérents avec la foi.
- Des critères cohérents avec la foi permettent ainsi aux investisseurs de prendre des décisions plus précises sur les actifs, les titres, les propriétés, les émetteurs et d'autres options de fonds. Ce critère guide également la participation en affectant les acteurs du marché et les performances par le biais de *l'engagement, de l'amélioration (enhancement) et des exclusions*. (Plus d'informations sur ces processus sont détaillées ci-dessous au 39).
- Le suivi des progrès est crucial pour s'acquitter de son authentique devoir fiduciaire, assurer la sécurité et la durabilité, tout en s'alignant sur la vision et les valeurs de la foi. Le suivi doit faire également le point sur l'apprentissage progressif, afin de renforcer le processus d'investissement guidé par la foi et de renforcer les capacités en vue des investissements futurs.

Les modes de gestion financière et d'opération économique peuvent naturellement varier d'une région à l'autre et d'un investisseur à l'autre. Tous les grands investisseurs n'ont pas encore adopté ce processus. Les petits investisseurs, ou ceux qui gèrent des actifs personnels, apporteront également divers degrés d'expertise ou de ressources à ces questions. L'investissement fidèle à la foi est une trajectoire plutôt qu'une recette ou un point d'arrivée fixe. C'est pourquoi les leçons des grandes institutions catholiques qui se sont confrontées à la question de l'investissement conforme à la foi sont pertinentes pour tous les investisseurs. Lors de la construction d'une telle approche de l'investissement, plusieurs voies différentes peuvent être sélectionnées par les investisseurs ou les propriétaires d'actifs. MB en décrit quelques-unes ci-dessous. Comme indiqué au chapitre 1, diverses conférences épiscopales et certains organes du Vatican ont également publié des jeux de règles beaucoup plus détaillés qui peuvent également être consultés à titre de référence et d'inspiration (voir au 25).

L'investissement fidèle à la foi est une trajectoire plutôt qu'une recette ou un point d'arrivée fixe. C'est pourquoi les leçons des grandes institutions catholiques qui se sont confrontées à la question de l'investissement conforme à la foi sont pertinentes pour tous les investisseurs.

Leçons d'innovateurs catholiques.

35. Comme il a été indiqué, l'Église et les institutions catholiques ont été à l'avant-garde des approches d'évaluation afin d'appliquer les idées et les impératifs de la foi à leurs stratégies et pratiques d'investissement. Les leçons tirées de ces années d'expérience ont des implications pour tous les investisseurs dans la foi. Toute institution catholique qui se voit confier des ressources pour remplir sa mission fait face à une double responsabilité :

- Un devoir professionnel de gérer ces ressources avec prudence et de financer soigneusement les programmes, projets et tâches par lesquels sa mission est réalisée.
- Un devoir moral selon lequel, au mieux de leurs capacités, ils utilisent les principes de la foi et de la DSE pour aligner leurs pratiques d'investissement et de gestion sur le grand plan de Dieu (pour le développement humain intégral).

Dans leur gestion fidèle, compétente, sociale et moralement responsable des ressources de l'Église, ceux qui ont ces responsabilités rejoignent les efforts des croyants qui, depuis des siècles, cherchent à intégrer

leurs croyances dans leur vie et leurs activités commerciales⁹⁰. Pour que les institutions et leurs organes directeurs soient fidèles à cette responsabilité, ils doivent de manière réfléchie et régulière considérer les modes d'intégration de la longue tradition de la DSE dans les décisions d'investissement, avec l'intention de témoigner de l'amour du Christ et de bénéficier au bien commun de la communauté mondiale. Ce faisant, ils font du résultat de leurs activités un véritable *mensuram bonam* – une bonne mesure.

36. Alors que certains propriétaires d'actifs catholiques commencent à peine de découvrir les exigences morales découlant de la foi dans leurs décisions d'investissement, d'autres ont déjà adopté des principes et des pratiques. De façon adaptée à leur situation spécifique, ces investisseurs ont bénéficié de la recherche, des avancées opérationnelles et des nombreux outils qui ont été développés dans les domaines de l'investissement confessionnel et socialement responsable. Avec cette base solide pour une responsabilité fiduciaire authentique, ils se sont concentrés avec soin sur des opportunités d'investissement qui évitent les options superficielles ou axées sur le marketing.

37. Pour faire passer les pratiques standard au niveau supérieur, une stratégie d'approche basée sur la foi doit d'abord être décrite dans une *déclaration de politique d'investissement*. Comme indiqué ci-dessus (au 34), cette *politique* doit être élaborée par toute personne en charge de la gestion de ces actifs afin de définir les priorités, la tolérance au risque, les objectifs de rendement et l'horizon temporel d'un investisseur. Cela peut dépendre des lois et réglementations en vigueur dans les différents pays concernant la propriété, le déploiement et le transfert du capital, des véhicules et des types de fonds disponibles pour les investisseurs ou des compétences de ceux qui supervisent les actifs ou le portefeuille. En conséquence, ces réalités peuvent affecter les modalités d'application des procédures et des critères d'investissement cohérents avec la foi, et il faut espérer que ce soit sans frustrer cet effort.

38. De nombreux instruments peuvent être utilisés pour l'ICF ou investissement cohérent avec la foi. La détention directe de titres cotés est un choix d'investissement possible. Les fonds communs de placement d'actions ou de titres à revenu fixe (et/ou les ETFs⁹¹) peuvent également constituer le bon outil. Les fonds communs de placement attentifs aux besoins des investisseurs socialement responsables, ou sensibles à la DSE et à ses objectifs de développement intégral, se multiplient, bien que les options viables soient encore limitées ou ne s'appliquent qu'à certains segments du portefeuille d'investissement ou ne soient pas disponibles dans tous les pays⁹². Parce que le travail de développement d'outils et d'approches appropriés dans ce domaine continue d'évoluer, les propriétaires d'actifs catholiques doivent surveiller ces développements, tout en encourageant activement les responsables de cette recherche. Pour les segments de marché dans lesquels il n'existe pas d'option de fonds communs de placement satisfaisants se référant explicitement à la DSE, les fonds communs de placement existants peuvent être différenciés par un examen des avoirs de ces fonds en termes de niveau d'exposition aux domaines jugés préoccupants ou inversement aux domaines susceptibles d'investissement positif, ainsi qu'à la politique de vote par procuration. En outre, ces dernières années, l'investissement d'impact, l'investissement ESG et l'investissement sur la base de programmes ont présenté aux propriétaires d'actifs catholiques de nouvelles approches et options diverses et multiples (bien qu'il y ait des efforts encore en cours pour essayer d'apporter plus de cohérence globale à ce que l'ESG désigne exactement). De nouveaux outils

⁹⁰ On peut mentionner ici qu'une partie de ce *riche héritage* de l'implication de l'Église dans la finance a été l'initiative franciscaine des *Monts de Piété* au XV^e siècle, que certains considèrent comme la base de la finance moderne, et qui a établi des règles pour rendre l'activité financière compatible avec l'Évangile. Elle a été pratiquée pour la première fois à Pérouse en 1462 et se reflète encore aujourd'hui dans des formes de *microcrédit* et de *finance éthique*.

⁹¹ Un ETF ou *Exchange Traded Fund* est un fonds qui réplique un indice, un secteur, une matière première ou d'autres actifs. Il peut être acheté ou vendu en bourse de la même manière que les actions ordinaires.

⁹² Le règlement européen UE SFDR (*sustainable finance disclosure regulation*) est en Europe un exemple d'harmonisation normative.

pouvant être intégrés dans leurs programmes d'investissement peuvent en même temps relever certains défis sociaux et environnementaux critiques auxquels la société est confrontée, afin d'obtenir des résultats véritablement bénéfiques et intégraux.

39. Il peut être difficile de déterminer comment un investissement intègre les principes de la DSE. Les informations sont souvent incomplètes ou indisponibles. Les prétentions sont souvent difficiles à valider. Néanmoins, cela ne doit pas décourager les investisseurs d'envisager des investissements éthiques dans les parties d'un portefeuille diversifié où des options sont disponibles. Dans certains cas, l'incertitude quant aux préoccupations potentielles relatives à la nature éthique ou conforme à la foi d'une opportunité d'investissement peut amener l'investisseur à conclure que cet investissement doit être évité. Des institutions confessionnelles ont balisé bon nombre de ces questions. En utilisant les principes fondamentaux de la foi, ils utilisent les principes de la DSE pour définir et affiner l'orientation éthique de l'investissement. Avec ce cadre cohérent, ils naviguent ensuite parmi les options, les offres ESG ou les classements '*best in class*', pour sélectionner des actions et des obligations. Ce processus et ces critères (détaillés au 41 et dans l'*Appel à l'action* qui suit) peuvent également être appliqués, avec un degré de difficulté variable, dans la prise de décision concernant d'autres classes d'actifs. Lorsque les options sont confuses ou peu claires, MB encourage le discernement dans la prière, ainsi que la flexibilité et la créativité dans la prise de décisions d'investissement conformes à la foi et reflétant la DSE. Aussi difficile que cela puisse être, les innovations visant à réaliser des investissements inspirés par la foi font partie de la vocation d'investisseur. À son tour, cet effort peut également ouvrir de nouvelles voies pour d'autres investisseurs croyants, déplaçant le centre de gravité vers des investissements toujours plus responsables.

40. On suppose souvent que mélanger la foi et l'éthique avec des critères d'investissement peut compromettre les rendements. Ces préoccupations ont été largement réfutées. Lorsque les critères de foi et d'éthique sont élaborés avec les niveaux de considération et d'expertise adéquats, il ne devrait y avoir que peu ou pas de crainte de sous-performance ou de risque de ne pas respecter sa responsabilité fiduciaire⁹³. En effet, il est de plus en plus reconnu que l'investissement responsable peut offrir une performance ultime égale ou supérieure (*mensuram bonam*) sur le long terme : bien faire en faisant le bien ! Ne pas tenir compte de la valeur financière des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance est en fait un risque. Négliger les innovations éthiques sur le marché peut faire perdre aux investisseurs la possibilité d'améliorer leurs rendements ajustés au risque et, par conséquent, d'offrir une meilleure valeur globale pour leurs parties prenantes. Par exemple, après la crise des marchés financiers de 2020 provoquée par la pandémie de Covid-19, les indices de marché durables ont surperformé leurs équivalents non durables. Les chercheurs en éthique ont également montré qu'en période de ralentissement, les entreprises les plus fiables ont subi moins de pertes que la moyenne du marché et se sont redressées plus rapidement à mesure que les conditions s'amélioraient⁹⁴. Cela peut être appelé une *prime de durabilité*.

41. Lorsque les propriétaires d'actifs catholiques s'efforcent d'adopter des politiques d'investissement fondées sur la foi et cohérentes avec elle appliquées à toutes les classes d'actifs, ils doivent être attentifs aux impacts immédiats, à long terme et collatéraux que leurs avoirs peuvent avoir sur les personnes, les communautés, le climat et la terre, 'notre maison commune'. Encore une fois, les enjeux de la gouvernance des investissements doivent être soulignés. La complexité des choix de gestion d'actifs avec différents critères de responsabilité nécessite des compétences spécifiques. Il se peut qu'un groupe dédié (un comité d'investissement) soit formé ou convoqué pour jouer un rôle consultatif pour la politique

⁹³ Morningstar Manager Research: Sustainable investing research suggest no performance penalty. <https://www.morningstar.com/articles/779758/sustainable-investing-research-suggests-no-performance-penalty> (la recherche montre qu'investir dans le durable n'implique pas de baisse de performance).

⁹⁴ World's Most Ethical Companies, "Five Year Ethics Premium: 24%", 2022, <https://worldsmoethicalcompanies.com>, consulté le 12 Septembre 2022.

d'investissement de l'institution considérée. Pour tirer parti de l'effet d'échelle, des opportunités peuvent être recherchées pour mieux coordonner les politiques d'investissement et d'endettement entre les institutions catholiques, au niveau national ou même international (y compris les entités du Vatican et du Saint-Siège). Grâce à la coopération et à la cohérence, un tel réseau de spécialistes deviendra une ressource fiable et efficace pour évaluer sur la base de critères de foi les nouvelles propositions d'investissement et les développements dans l'ensemble du secteur financier.

Investir en cohérence avec la foi (ICF) dans la pratique.

42. MB ne prescrit aucune approche en matière d'investissement. Évoluant rapidement, les structures, les priorités et les options de l'investissement responsable sont en grande partie un travail en cours. L'ICF fournit l'éclairage de valeurs afin de trouver le meilleur chemin à travers des options concurrentes ou déroutantes. Assurer une telle cohérence avec la foi est en soi un processus vivant d'apprentissage, de collaboration et de prise de décision. Cela nécessite un engagement pour se confronter aux autres, améliorer les offres actuelles et les innovations futures, tout en excluant les options d'investissement qui violent les enseignements de l'Église. Chacun de ces éléments - engagement, amélioration (*enhancement*) et exclusion - implique une délibération au regard de la foi ainsi qu'une action pratique.

- *Appel à s'engager* : L'objectif du processus d'engagement est que les investisseurs tirent activement parti de leur rôle d'actionnaire pour influencer – par le dialogue, l'apprentissage mutuel et la collaboration – les entreprises dans lesquelles ils investissent. Habituellement, cela signifie créer un plus grand alignement des opérations, non seulement sur les normes juridiques et éthiques internationales pertinentes, mais aussi en cohérence avec l'esprit des principes de la DSE. Le dialogue donne corps à la solidarité, accorde aux participants la dignité d'être entendus sur des questions d'intérêt commun, telles que le bien commun ou l'écologie intégrale. L'engagement actif est donc un élément indispensable de toute politique d'investissement cohérente. Lorsqu'il est soigneusement organisé et géré de manière stratégique, le dialogue résultant de l'engagement peut conduire à des améliorations constructives et inspirantes. Les propriétaires d'actifs et les investisseurs catholiques peuvent également étendre ce dialogue - en invitant et motivant les autres, en particulier les croyants - pour soutenir des propositions qui offrent l'opportunité d'obtenir des résultats professionnels conformes à l'éthique de leur foi. L'engagement dans ce domaine demande autant de temps et de patience que tout autre changement culturel ou structurel. Même les entreprises qui répondent positivement à un dialogue actif à partir de critères de foi auront besoin de temps pour comprendre le problème en profondeur et développer leur propre rationalité stratégique.

L'engagement comprend une variété de stratégies, y compris ce que l'on a appelé « voter, s'exprimer et partir : »

- Dans le cas des sociétés cotées, les actionnaires peuvent exercer activement les responsabilités issues de leur rôle de copropriétaire à l'égard des politiques et pratiques de l'entreprise en votant par leurs actions et en participant à l'assemblée générale annuelle (stratégie du 'vote').
- Les investisseurs peuvent également engager un dialogue avec les personnes occupant des postes de direction responsable au sein d'une entreprise afin de faire avancer des changements au niveau financier et non financier (stratégie de la 'voix').
- Si ces stratégies n'ont aucune chance de succès à long terme, les stratégies de désinvestissement doivent être discutées en tant qu'étape finale et les décisions correspondantes doivent être prises (stratégie de 'sortie').

L'engagement direct ou actionnariat actif doit être entrepris là où et quand cela est jugé approprié par les détenteurs d'actifs. Les décisions concernant des activités spécifiques doivent être considérées dans le contexte des politiques et des objectifs d'investissement. Pour maximiser son influence, cet engagement doit de préférence être exercé en collaboration - en travaillant avec d'autres investisseurs (basés sur la foi

et socialement responsables) - ou en transférant la responsabilité du dialogue actif à des prestataires de services financiers spécialisés dans l'engagement. Comme toujours, la prudence est de mise pour sélectionner le bon fournisseur, qualifié en termes d'expérience et d'échelle, abordable et responsable, et qui travaillera selon la politique et les valeurs établies par les responsables des stratégies d'engagement. Ces prestataires exercent cet engagement en qualité de mandataires de leurs clients et mandants, soit de manière indépendante, soit en collaboration avec d'autres acteurs à différents niveaux, en exerçant les droits de vote, en prenant la parole lors des assemblées annuelles ou en s'adressant directement aux responsables au sein des entreprises. Leur voix est notamment entendue lorsqu'ils soulèvent de manière crédible des questions précises sur les politiques, les produits ou les activités d'une entreprise.

• *Appel à améliorer (enhance)* : La politique d'*amélioration des investissements* positifs au regard de la DSE adopte une position proactive au vu des apports ou du potentiel d'apport des fonds ou des entreprises considérés aux biens environnementaux, sociaux, humains qui sont nécessaires au développement intégral. Parmi les considérations à évaluer figurent les relations avec les travailleurs, les fournisseurs, les clients, les communautés, les parties prenantes et les partenaires ainsi que les actionnaires. Les métriques et le *reporting* sont des outils utiles pour mettre en œuvre la politique de valorisation en vue d'investissements positifs. Cet engagement à améliorer commence par l'identification d'objectifs sociaux, y compris pour résoudre ou corriger des problèmes tels que la précarité de l'emploi, le faible accès à la santé, le manque de sécurité alimentaire ou hydrique et la corruption. La bonne mesure peut être discernée en détaillant et en explorant en profondeur les principes de la DSE (tels que la personne humaine et la dignité, ou le bien commun, etc.) qui s'appliquent plus directement ou de manière urgente à la tâche à accomplir. Utiles ici sont les implications et les questions pour le discernement décrites dans les principes et la matrice de la DSE (ci-dessus aux 23, 24 et 25). Il est important de noter qu'une attention particulière doit non seulement se concentrer sur la situation actuelle, mais également reconnaître ce qui se déroule, en tenant compte des transitions déjà en cours ou en analysant les 'listes de points à surveiller' pour la phase initiale de ce qu'on appelle 'investissements mixtes'. Les leçons et les classements provenant de diverses initiatives de responsabilité, qu'elles appartiennent à des catégories telles que l'*investissement d'impact*, le *meilleur de sa catégorie (best in class)* ou l'*ESG*, peuvent aider à formuler ou à guider la *politique d'amélioration* de l'investisseur. Sans prétendre être définitif, l'engagement d'*amélioration* peut comporter les approches suivantes :

i) L'investissement d'impact est guidé par une vision et une mission qui cherchent à répondre aux différents défis sociaux et environnementaux auxquels sont confrontées les communautés et la société. Il s'agit d'une option viable, disponible dans cette catégorie et qui s'avère prometteuse en tant qu'outil efficace pour aider les investisseurs à dépasser les filtres négatifs visant à « ne pas faire le mal » ou « éviter de nuire ». Plutôt que d'attendre simplement que des développements innovants émergent, l'investissement d'impact vise à susciter des projets qui s'alignent particulièrement sur la foi et à les faire avancer. Dans les faits, ces portefeuilles incluent un type d'investissement en R&D dans des entreprises sociales ou engagées. Comme le souligne le Pape Benoît XVI, « il faut œuvrer – et cette observation est ici essentielle ! – non seulement pour que naissent des secteurs ou des lignes 'éthiques' dans l'économie ou dans la finance, mais pour que toute l'économie et toute la finance soient éthiques et le soient non à cause d'un étiquetage extérieur, mais à cause du respect d'exigences intrinsèques à leur nature même. La doctrine sociale de l'Église aborde ce sujet avec clarté quand elle rappelle que l'économie, en ses différentes ramifications, est un secteur de l'activité humaine »⁹⁵.

- Sur la base de la mission ou d'autres objectifs fondés sur des valeurs, les praticiens catholiques de l'*investissement d'impact* identifient un ensemble de thèmes, de problèmes, de défis ou de catégories afin de

⁹⁵ *Caritas in veritate*, 40, 45.

canaliser les investissements vers la promotion du développement humain intégral et du bien commun. Ces objectifs sont affinés à l'aide du prisme de la DSE et sont souvent guidés par l'expérience d'autres praticiens dans le domaine. L'efficacité de ces investissements axés sur l'impact suppose des méthodologies d'évaluation robustes et transparentes, y compris l'exigence de métriques toujours plus détaillées et validées.

- Les stratégies d'*investissement à impact* social et environnemental positives et proactives ont toujours été considérées comme faisant partie des engagements basés sur la foi, qui sont choisis parce que leur objectif spécifique est de contribuer à la promotion du bien commun universel ou au soin de la création.

ii) L'approche '*best-in-class*' s'inspire de l'orientation et de l'inspiration d'innovateurs fidèles à la foi. Comme pour la stratégie d'amélioration, cela signifie souvent associer des critères d'investissement à impact ou ESG validés, aux facteurs humains, sociaux et naturels interdépendants qui constituent l'écologie intégrale⁹⁶, afin d'évaluer et de classer les émetteurs d'actions et d'obligations d'entreprise. Dans le meilleur cas, la stratégie '*best-in-class*' (meilleur dans sa catégorie) reflète des préoccupations qui font écho aux Béatitudes de Jésus (Matthieu 5:1-12) - avoir faim et soif de justice, contribuer au travail acharné pour faire la paix et développer l'harmonie, tendre la main pour inclure les pauvres ou les marginalisés, et assister avec miséricorde toutes les relations touchées ou impactées par un investissement. Un tel investissement positif et proactif offre à l'investisseur une occasion unique pour mettre ses objectifs et types d'investissement en cohérence avec la foi et les orientations de la DSE. Comme pour l'*investissement d'impact*, les stratégies s'appuyant sur les *meilleurs de leur catégorie* nécessiteront un niveau d'expertise professionnelle tout autre. Ces stratégies ne doivent pas être confondues avec les investissements parfaitement légitimes souvent réalisés pour soutenir les missions sociales ou écologiques sous-jacentes d'un fonds ou d'une organisation, tout en protégeant le capital investi et en bénéficiant d'un taux de rendement minimal ou concessionnel. Bien plutôt, l'*investissement d'impact* et les stratégies '*best-in-class*' qui y sont apparentées visent des rendements raisonnables, cohérents avec les objectifs d'investissement de l'investisseur et conformes aux rendements d'autres investissements.

- Par comparaison directe des concurrents au sein de leur secteur, cette approche permet d'identifier les innovateurs et les cas exemplaires au vu des priorités éthiques affichées. Ces critères, tels qu'examinés ci-dessous, comprennent à la fois l'amélioration et l'exclusion, comme des évaluations positives et négatives⁹⁷. Les questions à évaluer incluent la qualité et l'intégrité de la gouvernance, et la manière dont les relations humaines sont gérées avec les actionnaires, employés, clients, fournisseurs, régulateurs, parties prenantes et même critiques et concurrents. Le respect de la dignité est fondamental. En outre, les émetteurs doivent également être évalués en fonction de leur engagement envers les normes sociales et le droit du travail (par exemple, l'accès à un logement abordable, la responsabilité sociale des entreprises) et les régimes de participation, tels que la participation aux bénéfices et l'actionnariat salarié. Dans le domaine écologique, la protection du climat, les activités d'énergie renouvelable et d'autres

⁹⁶ *Laudato Si'*, 10, 11, 62.

⁹⁷ Deutsche Bischofskonferenz/Zentralkomitee der deutschen Katholiken, *Making Ethically Sustainable Investments*, n. 25 (<https://www.nachhaltig-predigen.de/dokumente/cmsj/...>).

systèmes de gestion environnementale doivent être utilisés comme critères d'évaluation soit pour une gestion efficace des risques liés aux investissements, soit pour les opportunités qu'ils peuvent offrir⁹⁸.

- L'amélioration (*enhancement*) implique évidemment l'engagement - la participation active au dialogue avec les entreprises ou les émetteurs, par laquelle les investisseurs tirent parti de leur position d'actionnaire pour aider à façonner les politiques, les réformes et les décisions via un dialogue avec les dirigeants et les parties prenantes. Les propriétaires d'actifs doivent choisir les domaines prioritaires en fonction de leurs objectifs, de leur identité et de leur mission respectifs, en recherchant les projets, les fonds et les opportunités qui correspondent à leur *déclaration de politique d'investissement*. Ceux qui recherchent une orientation peuvent étudier seuls ou avec le groupe dirigeant les récents enseignements sociaux du pape Benoît XVI (*Caritas in Veritate*) et du pape François (*Laudato Si'* et *Fratelli Tutti*). Alternativement, ils peuvent explorer en détail les parties des objectifs de développement durable des Nations Unies (adoptés en 2015) qui sont cohérentes avec la foi et la DSE. Comme toujours, l'expérience d'autres praticiens fournit une référence précieuse.

ii) L'ESG amélioré par la DSE. Les investisseurs pourraient bien bénéficier de l'évolution des plateformes d'investissement ESG en cours de développement pour permettre aux entreprises d'être évaluées et notées sur leurs engagements et leurs résultats selon les critères *environnementaux*, *sociaux* et de *gouvernance*. De nombreux facteurs sous-jacents à l'ESG sont en résonance avec les objectifs sous-jacents de la DSE, créant un potentiel pour une nouvelle synergie entre la valeur et les valeurs. L'occasion pour aller de l'avant, du point de vue de l'investissement basé sur la foi, est d'appliquer la DSE de deux manières. Premièrement, en aidant à rehausser la qualité de la performance de chaque facteur, comme l'amélioration de la mesure pratique de la performance *environnementale* par des références morales de justice sociale et d'écologie intégrale ; ou en infusant dans des mesures de gouvernance des normes éthiques de dignité humaine, de solidarité et du soin de notre maison commune. Deuxièmement, en contribuant à donner une impulsion vers un développement intégral authentique par l'interconnexion systématique de ces mesures diverses, par exemple en *liant* les mesures *sociales* aux résultats *environnementaux* obtenus par la *gouvernance*, par la mise en œuvre de l'éthique du bien commun ou de l'inclusion des plus vulnérables.

- Il est crucial de noter que l'ESG n'est pas synonyme de DSE. À la base, la DSE infléchit la trajectoire de l'économie et de la culture pour les rendre plus humaines et plus humanisantes. Il sert l'objectif de construire le Royaume de Dieu sur terre. Par exemple, la dignité de la personne est une catégorie beaucoup plus complète que celle qui est saisie dans la 'satisfaction du client' ou 'l'engagement des employés'. De même, la dignité du devoir et de la responsabilité transcende l'audit ou le respect de la 'vie privée'. De plus, tant le bien commun que le souci de notre maison commune, qui sont demandés par la DSE, pénètrent chacune des catégories ESG : par exemple le développement intégral de la personne ne peut être séparé de son milieu social, ni de l'environnement naturel qui soutient la vie. Tout cela pour dire que, si les facteurs ESG peuvent effectivement participer à certaines parties du développement intégral, ils n'épuisent pas la portée de la DSE, et ne satisfont

⁹⁸ Ibid, n. 25. "Le travail de recherche qui doit être fait pour l'approche « best-in-class » va vite au-delà de ce que peuvent gérer en particulier les petites et moyennes institutions. Un soutien est offert ici par des agences de recherche, qui effectuent des analyses d'entreprise approfondies et établissent un classement selon des critères éthiques déterminés individuellement. Les bureaux d'études peuvent en outre montrer si et dans quelle mesure les critères d'évaluation éthique que l'investisseur souhaite voir pratiqués peuvent être mis en œuvre dans le domaine de l'investissement. Cependant, il n'existe jusqu'à présent aucun critère éthique standard pour l'évaluation de la durabilité des émetteurs, de sorte que les classements des agences peuvent différer les uns des autres. Par conséquent, il est important de se demander quelle base est utilisée pour l'appréciation de durabilité de l'agence considérée et si elle est compatible avec les valeurs chrétiennes."

pas spécifiquement les dimensions transcendantales consistant à reconnaître le caractère sacré de la vie, la sainteté et la beauté de la création, et le caractère sacramental (Eucharistique) de notre interconnexion humaine.

- Comme d'autres initiatives de responsabilité sur les marchés, l'ESG reste un travail en cours. Il n'existe pas encore de critères d'évaluation reconnus et validés au niveau international. Au-delà du '*greenwashing*' (souci écologique affiché mais en fait cosmétique), il existe des exemples d'entreprises et d'associations professionnelles faisant pression sur les régulateurs pour contrer les engagements de responsabilité sociale qu'ils prennent envers les parties prenantes et le public. Toute évaluation ESG doit donc être passée au crible des priorités et des critères de cohérence avec la foi⁹⁹. Il convient de rappeler que les normes comptables applicables à la finance se sont développées sur plusieurs décennies et continuent d'évoluer. Les normes de responsabilité telles que l'ESG impliquent un autre niveau de complexité, ce qui signifie que la standardisation sera d'autant plus difficile. MB apporte la perspective de la foi catholique à ce travail crucial pour rappeler, renouveler et renforcer les aspects moraux intrinsèques à tout échange économique. Avec l'intérêt croissant pour ce type d'investissement basé sur la foi, la quantité et la qualité des informations à partir desquelles on pourra tirer des comparaisons significatives entre les opportunités d'investissement augmenteront également.
- Dans les régions du monde où les opportunités d'investissement financier classiques fiables et de confiance ne sont pas également disponibles, une institution peut utiliser la DSE pour investir dans des entreprises locales, telles que le développement immobilier, les infrastructures communautaires ou l'agriculture. Lorsque des indices de référence ne sont pas développés, il peut être difficile d'adopter une gestion d'actifs cohérente et socialement responsable. Cependant, ces obstacles peuvent, en partie, être surmontés grâce à la collaboration avec d'autres groupes ou investisseurs qui partagent cet engagement envers les principes de la DSE.
- *Appel à exclusion* : La *politique d'exclusion* adopte les valeurs de référence de la foi, en déterminant ce qui peut être défini comme des domaines d'investissement autorisés, exclus ou limités. Le filtrage et les critères d'exclusion permettent à l'investisseur d'éviter les contradictions éthiques entre un investissement et les enseignements de l'Église. La clé est d'utiliser la « lentille » de la DSE pour évaluer les activités dans la prière.

La mise en œuvre de critères d'exclusion se traduit par l'établissement d'une liste des entreprises, produits, services et fonds qui doivent être exclus du champ des investissements. Dans ce processus, les opportunités d'investissement doivent être évaluées par rapport aux convictions et valeurs d'une institution et aux critères de durabilité sociaux, écologiques et de gouvernance (ESG). Souvent, les critères utilisés engloberont certains des problèmes et des défis les plus urgents auxquels les sociétés et les communautés sont confrontées. Les critères d'évaluation portent souvent sur les menaces élémentaires à la dignité humaine et aux droits de l'homme, à la vie commune dans la société et au souci de la création, ainsi qu'aux menaces pesant dans le champ des affaires et des pratiques commerciales de l'industrie considérée. Des critères d'exclusion doivent s'appliquer en fonction du secteur d'activité particulier d'une

⁹⁹ Dans ses *Socially Responsible Investment Guidelines*, la Conférence des évêques catholiques des États-Unis a établi cinq lignes directrices, qui englobent l'ESG et vont également au-delà. Les politiques d'investissement sont organisées selon cinq catégories : i) Protéger la vie humaine ; ii) Promouvoir la dignité humaine ; iii) Améliorer le bien commun ; iv) Poursuivre la justice économique ; v) Et sauver notre maison commune mondiale. Novembre 2021, [https://www.usccb.org/resources/Socially%20Responsible%20Investment%20Guidelines%202021%20\(003\).pdf](https://www.usccb.org/resources/Socially%20Responsible%20Investment%20Guidelines%202021%20(003).pdf)

entreprise, comme l'implication dans l'avortement ou la pornographie, ou sur la base de pratiques commerciales indépendamment du secteur d'activité, comme le travail des enfants ou l'esclavage.

Pour les personnes responsables de la gestion des actifs de l'Eglise, l'éventail des critères d'exclusion possibles est considérable. Le tableau suivant énumère 24 catégories préoccupantes ou interdites. Loin d'être définitive, cette liste recense les enjeux pour les investisseurs qui nécessitent un discernement selon la foi, et qui ont déjà été examinés par diverses Conférences épiscopales locales.

Respecter la dignité intrinsèque de la vie humaine	Eviter les comportements destructeurs	Reconnaître les impacts globaux et de durabilité	Assurer la protection de l'environnement
• Avortement	• Substances et services addictifs	• Infractions au droit du travail	• Menaces sur le changement climatique
• Armements	• Jeux et jouets informatiques déshumanisants	• Corruption	• Exploitation d'externalités négatives
• Armes nucléaires	• Pornographie	• Discrimination	• Disponibilité alimentaire refusée aux plus vulnérables
• Peine de mort		• Violations des droits de l'homme	• Manipulations génétiques
• Contraceptifs		• Violations des droits des peuples autochtones	• Produits chimiques dangereux
• Recherche sur les cellules souches embryonnaires		• Régimes totalitaires	• Mines et matières premières minérales
• Abus sur les animaux/expérimentation animale		• Pratiques commerciales déloyales	• Nonaccès à l'eau potable

(Détails en annexe.)

Il existe d'autres situations où une politique de conformité à la foi peut interdire à l'investisseur de s'associer à des entreprises apparemment exemplaires, telles que celles qui obtiennent des scores élevés sur toutes les dimensions ESG, tout en produisant ou commercialisant un produit spécifique incompatible avec les normes et les valeurs de la foi. Comme indiqué, l'ESG ne peut se substituer à la DSE. L'essentiel d'une approche basée sur la foi est de trouver l'équilibre entre une gestion prudente des ressources pour financer la mission de l'entité qui investit, et investir d'une manière qui reflète son identité catholique, sa foi et sa mission. La première responsabilité ne doit pas supplanter la seconde. En d'autres termes, certains instruments et formes d'investissement, en raison de leurs caractéristiques intrinsèques, ne sont pas adaptés pour combiner l'utilisation du capital avec la promotion du bien commun, même si cela signifie que les investisseurs perdent certains avantages (par exemple, de diversification) de ces produits.¹⁰⁰

¹⁰⁰ Cf. le texte de la conférence des évêques autrichiens :

https://www.bischofskonferenz.at/dl/MNlrJmoJKIOJqx4KJKJKJKnlkO/Amtsblatt_74_pdfp.15.

'En fin de compte, être disciple a un coût, auquel l'investisseur qui est en même temps un disciple doit s'attendre.

43. L'impératif moral présente parfois des situations claires dans lesquelles une exclusion sans exception doit être appliquée, comme la participation à l'avortement et au meurtre. Dans d'autres situations, cependant, il existe des zones grises qui peuvent nécessiter des recherches supplémentaires, de nouvelles mesures ou la consultation d'un tiers, avant qu'une décision éclairée et morale puisse être prise. Il s'agit notamment de l'abus de 'produits spéculatifs ou de techniques d'investissement' ou de l'utilisation de lacunes dans les pratiques comptables qui exploitent les avantages des paradis fiscaux. Une autre complication concerne les investissements mixtes, où une entreprise peut s'engager dans des activités positives, tout en ayant directement ou indirectement des résultats ou des pratiques indésirables. Compte tenu de ces nuances, les investisseurs peuvent décider, par cohérence avec la foi, d'exclure une telle société. Ou ils peuvent déployer un forme d'engagement afin d'induire un changement tout en fixant des seuils spécifiques pour obtenir une performance cohérente avec la foi. Comme pour la mise en œuvre de l'approche « *best-in-class* », les établissements doivent entreprendre cette analyse en interne ou retenir les services d'agences externes ayant une expertise en la matière. Si ces ressources ne sont pas disponibles, les institutions peuvent demander aux conseillers en placement de suivre les principes prescrits lors de la sélection des placements.

Habitudes à prendre dans la pratique

44. Changer l'horizon ou la culture d'investissement commence par redéfinir chacune des étapes de l'engagement d'un investisseur à exercer une diligence raisonnable (*due-diligence*).

i) **Intégrer les principes de la DSE tout au long du processus décisionnel d'investissement.** Les conseils d'administration et les dirigeants devront avoir des objectifs fondés sur la foi ou cohérents avec la foi en matière de gouvernance et d'investissement.

- Allouer du temps et des ressources pour développer une politique formalisée, et surveiller régulièrement les investissements pour s'assurer qu'ils respectent les principes de la DSE ;
- Rester à jour sur l'évolution et la disponibilité d'options d'investissement qui reflètent la DSE;
- Lorsqu'on traite avec des gestionnaires de placements externes, évaluer leur expertise et leurs valeurs dans la traduction de la politique de placement en décisions cohérentes avec la foi ;
- Demander que les principes de la DSE soient inclus dans les nouvelles recherches, en développant une analyse qui rende compte de la performance liée aux principes de la DSE¹⁰¹.

ii) **S'engager activement et positivement dans la mise en œuvre de la politique d'investissement cohérente avec la foi.** Les paramètres de risque doivent être révisés pour inclure les réalités éthiques ainsi que les considérations économiques. Sur la base des principes de la DSE, une nouvelle liste en partie double peut être ajoutée à la comptabilité et à l'audit, spécifiant dans ce cas les actifs et passifs éthiques qui brossent un tableau complet de la performance.

- Rechercher des sources tierces crédibles ou interroger directement les entreprises commerciales au niveau national et international sur les normes, standards et codes de conduite pertinents ;
- Poursuivre, dans la mesure du possible, une stratégie d'engagement fondée sur les principes de la DSE ;
- En ce qui concerne les sociétés cotées, soutenir les initiatives et les résolutions des actionnaires, promouvoir la divulgation des données pertinentes et demander des rapports normalisés sur les principes de la DSE ;
- Exercer le droit de vote dans les sociétés cotées ou surveiller le respect de la politique de vote.

¹⁰¹ HYPERLIEN: <https://en.wikipedia.org/wiki/Investment> .

iii) **Etre proactif - préconiser et faire progresser l'investissement conforme à la foi basé sur la DSE.** Élargir les normes de prudence et de professionnalisme pour inclure davantage de considérations éthiques.

- Dans un esprit de solidarité, encourager et aider d'autres institutions à développer et mettre en œuvre leur politique d'ICF ;
- Accompagner les acteurs financiers producteurs de solutions d'investissement conformes à la DSE ;
- Repenser l'allocation stratégique et remettre en question les modes de raisonnement financier conventionnels afin de développer des habitudes de prise en considération de la foi.
- Lors du choix de prestataires de services d'investissement ou de consultants, les détenteurs d'actifs catholiques doivent évaluer à la fois la compétence financière et les facteurs d'intégrité, tels que : la réputation ; la cohérence entre les revendications de responsabilité sociale de l'entreprise et la performance réelle ; la qualité de la gouvernance éthique, un respect reconnu de la réglementation ; et l'alignement des stratégies proposées sur la foi.

iv) **Innover, apprendre et partager les leçons.** La mission ou la vocation d'alignement de l'investissement sur la foi devient un processus vivant, chaque étape de la prise de décision étant orientée vers le résultat du développement intégral. Une partie de cette mission comprend l'apprentissage continu - l'adoption d'un système d'analyse et de formation, afin de favoriser méthodiquement les compétences, attitudes et valeurs nécessaires à l'investissement basé sur la foi.

- Chercher à coopérer autant que possible avec des confrères œcuméniques et interconfessionnels pour faire progresser le programme d'investissement éthique¹⁰² ;
- Favoriser une formation appropriée des participants pour une meilleure connaissance de la DSE en tant que reliée à l'investissement.
- Des critères cohérents avec la foi permettent aux investisseurs de prendre des décisions concrètes concernant les améliorations et les exclusions (voir le 41). Appréciant la créativité de chaque institution et gestionnaire d'actifs, la politique d'exclusion et la politique d'amélioration des investissements positifs feront partie de la déclaration de politique d'investissement.
- Suivre les progrès dans la mise en œuvre du processus d'investissement guidé par la foi et suivre les résultats dans une perspective confessionnelle, afin de renforcer les capacités en vue des investissements futurs.
- Surveiller les activités et les progrès au niveau de l'organe directeur et communiquer ces stratégies et conclusions aux interlocuteurs institutionnels ;
- D'une manière appropriée à la gouvernance de chaque institution, communiquer aux bénéficiaires comment la DSE est intégrée dans la politique de cohérence avec la foi ;
- Revoir régulièrement la politique pour s'assurer de sa pertinence par rapport aux considérations éthiques actuelles, aux activités et ressources actuelles de l'institution, et à la prise en compte de l'évolution des options d'investissement reflétant les objectifs de la politique.

45. MB ne peut pas à ce stade aborder toutes les situations ni répondre à toutes les questions. Ce qui est important, c'est que MB encourage et aide les catholiques et les détenteurs d'actifs d'inspiration catholique à commencer, ou à poursuivre le voyage - pour intégrer la DSE dans leur processus de prise de décision d'investissement, en développant des politiques et des pratiques appropriées (même si initialement elles sont limitées à certaines classes d'actifs) . Investir selon la foi est un processus critique et continu, qui sera

¹⁰² Cf. *The Zug Guidelines to faith-consistent investing, FAITH IN FINANCE, ARC, 2017* (http://www.arcworld.org/downloads/ZUG_Guidelines_to_FCI_2017.pdf).

amélioré à travers les défis que les propriétaires et les gestionnaires d'actifs relèveront avec succès à travers leurs dons de fidélité et de créativité. Dans cet esprit, cette politique de bonnes mesures n'est pas un document statique, fixe et définitif, mais plutôt un stimulant pour un apprentissage partagé qui est si nécessaire et que nos complexités actuelles exigent. MB sera révisé et mis à jour régulièrement, pour partager l'enseignement pontifical ou social, pour se plonger dans de nouveaux problèmes ou défis éthiques, et pour partager les leçons tirées des innovations des investisseurs dans l'application de la DSE. L'investissement conforme à la foi est déjà un facteur en croissance sur les marchés. Pour une cohérence morale dans la réponse aux crises de cette époque, cette cohérence et cet alignement sur la foi ne sont plus une option pour les investisseurs et détenteurs d'actifs catholiques.

46. Prônant un changement des valeurs ainsi que des priorités, MB ajoute un autre élément aux contributions de l'Église catholique pour des pratiques de gestion plus humaines dans tous les secteurs de l'économie. Conformément à sa mission, l'Église continuera également de renforcer l'assise éthique et anthropologique du système financier. Comme elle l'a fait dans tous ses enseignements sociaux, l'Église est résolue à réorienter les activités économiques pour promouvoir la dignité et le développement intégral de chaque être humain et le soin de notre maison commune. Dans ce contexte, MB présente une voie par laquelle l'Église peut pratiquement et positivement continuer à se confronter aux principes et opérations du système financier et s'assurer qu'ils sont au service du bien commun. MB appelle à un dialogue avec les financiers, les politiques et les organisations internationales, telles que l'ONU, qui partagent un vif intérêt pour ces questions. Et pour progresser ensemble dans ce cheminement, MB propose une vision de la manière dont les objectifs de l'investissement éthique ou socialement responsable peuvent évoluer vers une plus grande fécondité à la lumière de la Doctrine sociale de l'Église.

CONCLUSION

Partage du travail.

47. En guise d'appel à l'action, MB attend avec impatience les innovations et les leçons des investisseurs catholiques lorsqu'ils poursuivent leurs efforts afin de contribuer de manière tangible au développement humain intégral. De nouveaux paramètres sont absolument nécessaires pour quantifier les résultats en matière de responsabilité. Cela dit, la foi est une croyance que l'on tient avant que les réponses ou les données lui fournissent une confirmation. Dans la réalité actuelle des marchés et des investissements, sont souvent absentes les qualités humanisantes que procurent un choix d'objectif plus en profondeur ainsi qu'une perspective historique. La sagesse de la foi est essentielle, non pas parce qu'elle a conçu des réponses précises, mais pour exposer les possibilités morales de notre relation avec Dieu-qui-aime. Lorsque les choses semblent improbables, voire impossibles, nous pouvons nous rappeler que les enseignements généraux sur le Royaume de Dieu dans les Écritures se déroulent dans une tension entre l'ici-et-maintenant et le pas-encore ; entre le présent et le futur. Dieu est toujours au centre. Dieu est toujours proche¹⁰³.

48. Autant ce document s'appuie sur la DSE, et aussi urgents que soient les détails pour une mise en œuvre cohérente avec la foi, MB invite tous les investisseurs à un discernement dans la prière tout en analysant les options et en prenant des décisions. Une partie de cette approche réflexive implique de se reposer de son travail, comme Dieu l'a fait après les six jours de la création (Genèse 2: 1-3), ainsi que de savourer la sainteté du sabbat, que Dieu a établi comme un commandement pour la libération et la re-création (Exode 20:8-11). Les marchés sont toujours frénétiques et peuvent donc monopoliser l'attention. Cependant, comme le souligne le pape François dans ses écrits et ses enseignements, les crises mêmes qui exigent nos efforts et notre conscience nous obligent à imaginer, à regarder au-delà des exigences du moment pour concevoir ce qui est nécessaire et possible pour progresser sur

« Vous êtes des jeunes de 115 pays. Je vous demande de reconnaître notre besoin les uns des autres pour donner naissance à une culture économique capable de semer des rêves, de susciter des prophéties et des visions, de faire fleurir l'espoir, d'inspirer la confiance, de panser les blessures, de tisser des relations, d'éveiller l'aube de l'espoir, d'apprendre les uns des autres et de créer une ingéniosité lumineuse qui éclairera les esprits, réchauffera les cœurs, donnera de la force à nos mains et inspirera aux jeunes - tous les jeunes, sans exclu - une vision de l'avenir remplie de la joie de l'Évangile . »

**Pape François - Video message aux participants à "l'Économie de Francesco"
21 Novembre 2020**

¹⁰³ En septembre 2022, de jeunes économistes, entrepreneurs et acteurs du changement se sont réunis à Assise pour formaliser le « Pacte de l'économie de François ». Reconnaisant les nombreux défis auxquels l'humanité est confrontée, le Pacte signé par les jeunes assume volontiers la "responsabilité qui incombe à notre génération", engageant le dévouement personnel et professionnel "pour que l'économie d'aujourd'hui et de demain devienne une économie de l'Évangile". <https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2022-09/le-pape-signe-un-pacte-de-retour-a-une-economie-evangelique.html> .

la voie du développement humain intégral¹⁰⁴. Chaque investisseur aura ses propres objectifs et inscrira à sa manière ses engagements de foi dans ses décisions et ses pratiques. L'appel à l'imagination est celui d'aider « le cœur de l'homme à s'ouvrir avec confiance à ce Dieu qui, non seulement a créé tout ce qui existe, mais qui s'est aussi donné lui-même à nous en Jésus-Christ. Le Seigneur, qui le premier prend soin de nous, nous enseigne à prendre soin de nos frères et sœurs et de l'environnement »¹⁰⁵.

49. Pour réitérer les objectifs clés décrits dans l'introduction, MB appelle à la mise en œuvre et au développement urgents de mesures d'investissement fondées sur la cohérence avec la foi. Point de départ et appel à l'action, MB offre l'orientation morale de la foi et de la DSE pour aider les investisseurs et les institutions à continuer, en termes pratiques et concrets, à regarder au-delà des objectifs ordinaires et à contribuer au bien-être de tous. L'intégration de l'enseignement social et moral de l'Église dans la gestion des actifs financiers est cruciale à la fois pour la cohérence morale personnelle et pour contribuer positivement aux changements nécessaires dans l'économie et la société. Des politiques encore plus spécifiques et détaillées ont été émises par les organes d'enseignement ecclésiaux locaux et magistériels, que MB apprécie et cherche à compléter.

50. En effet, l'engagement en faveur d'un meilleur alignement entre la gestion des actifs et la mission plus large de l'Église devrait être encore renforcé par la coopération entre les détenteurs d'actifs catholiques aux niveaux national et international, y compris les entités du Vatican et du Saint-Siège. Le partage des ressources et des stratégies, la promotion d'une action conjointe pour s'engager plus efficacement avec des entreprises données et la coordination des approches de sensibilisation des décideurs politiques à différents niveaux de gouvernement sont autant d'étapes à encourager. Avec un tel 'réseau' de spécialistes, la DSE deviendra une référence fiable et efficace pour l'ensemble du secteur des services financiers. Influencer ainsi les zones influentes de la finance ouvre de nouveaux horizons pour l'évangélisation. Contribuant à ouvrir ou à développer des canaux de communication responsables entre tous les investisseurs de bonne volonté, cette coopération accrue produira des synergies et accélérera la montée en puissance d'initiatives similaires de responsabilité. MB établit la nouvelle norme pour les investisseurs catholiques. C'est aussi un exemple de leçons tirées de l'expérience sociale et des enseignements de l'Église qui peuvent guider l'économie et la culture en général.

Ce n'est qu'un début. Et après?

51. Dans l'évangile de Luc, la promesse que fait le Christ d'une bonne mesure provient de notre participation à la relation avec Dieu et de l'inclusion des autres dans ces bienfaits d'amour. Les mathématiques de Dieu en vue de l'abondance ne sont pas les nôtres - ou du moins pas encore les nôtres. Néanmoins, chaque fois que nous récitons le Notre Père, nous invoquons la bonne mesure de la plénitude de Dieu, à la fois comme un mystère d'espérance et comme une promesse transformatrice d'être en relation les uns avec les autres ainsi qu'avec Dieu.

Il est important pour nous tous, en particulier les investisseurs, de vivre dans ce nœud de relations - d'agir, de parler et de se rencontrer régulièrement pour suivre, revoir et proposer des ajustements au projet partagé (et à la responsabilité partagée) pour un développement intégral dans toutes ses formes. Participer à un tel dialogue est essentiel compte tenu, en particulier, du processus permanent d'innovation qui se déroule dans le secteur financier. Etant ni le premier ni le dernier mot sur l'investissement cohérent avec

¹⁰⁴ Pape Francis, Exhortation apostolique post-Synodale, *Querida Amazonia*, 8, 28, 41, 61, 2 Février, 2020, https://www.vatican.va/content/francesco/fr/apost_exhortations/documents/papa-francesco_esortazione-ap_20200202_querida-amazonia.html, consulté le 17 Septembre, 2022.

¹⁰⁵ Ibid, 41.

la foi, MB continuera à contribuer au flux de bonnes mesures. Les leçons des conférences épiscopales et les meilleures pratiques des investisseurs seront partagées de manière continue, y compris avec des questionnements spécifiques et des innovations provenant de la tradition de foi vivante de l'Église. Des études et des ateliers sur la mise en œuvre de l'investissement-avec-la-DSE seront entrepris, toujours dans le but de diffuser de nouvelles orientations plus précises. En plus de la collaboration avec d'autres sciences et disciplines pour forger de nouvelles mesures éthiques, MB continuera à fournir de bonnes mesures sous la forme de processus et d'outils recommandés pour l'investigation morale et son intégration. « D'anciennes formes de la vie des entreprises disparaissent », observe le pape Benoît XVI, « tandis que d'autres, prometteuses, se dessinent à l'horizon »¹⁰⁶. C'est vers cet horizon que nous sommes tous appelés à cheminer, vivant notre foi en investissant intégralement nos dons et talents ainsi que nos actifs.

¹⁰⁶ *Caritas in veritate*, 40.

APPENDICE - Critères d'exclusion

1. La dignité intrinsèque de la vie humaine	La question en bref
<i>Avortement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer une vie humaine, même au stade le plus précoce où un ovule et un spermatozoïde se rejoignent, est condamné sans ambiguïté par l'Église comme une expression abusive de la domination humaine sur la vie et la mort. (<i>Compendium</i>, n. 233).
<i>Armements</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les conflits militaires coûtent toujours des vies humaines. La prolifération incontrôlée des armes facilite de nombreuses flambées de violence et érode la sécurité de la paix. Ainsi, les industries qui prospèrent grâce à la production de ces instruments de guerre et de destruction se livrent à un commerce répréhensible.
<i>Armes nucléaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignement de l'Église, tel que réitéré par le pape François, est que « l'utilisation d'armes nucléaires, ainsi que leur simple possession, est immorale ». La prémisse selon laquelle les armes nucléaires sont un moyen de dissuasion est erronée, car elle « finit inévitablement par empoisonner les relations entre les peuples et entraver toute forme possible de véritable dialogue » (Message à la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TPNW) , 21 juin 2022).
<i>Peine de mort</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays qui appliquent la peine de mort se placent au-dessus du droit fondamental à la vie. La punition des contrevenants, la protection de la société et la dissuasion d'autres contrevenants potentiels peuvent être obtenues par d'autres moyens.
<i>Contraceptifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir à la fois les significations unitive (projet de vie commun) et procréatrice de la sexualité humaine dans le mariage prévient le glissement vers une approche purement récréative de la sexualité qui génère de l'égoïsme et conduit souvent à d'autres abus (<i>Compendium</i> n. 233 et Saint Paul VI, <i>Humane Vitae</i>, 11).
<i>Recherche sur les cellules souches embryonnaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La priorité accordée à la conservation de la vie humaine interdit l'utilisation de cellules souches embryonnaires à des fins de recherche. Les intérêts économiques, qui peuvent conduire à l'exploitation industrielle et à l'utilisation des personnes, doivent toujours être subordonnés au droit à la vie.
<i>Expérimentations sur l'animal</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la Création, les animaux font l'objet d'un devoir de soin et d'intendance qui incombe à ceux que Dieu a créés à son image. Les expérimentations animales qui vont au-delà des exigences de la science médicale, par exemple dans l'industrie cosmétique, sont difficilement conciliables avec la préservation de la Création non humaine.
2. Comportements conduisant à l'addiction et à l'abus	La question en bref
<i>Substances ou services addictifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les substances addictives telles que le tabac, l'alcool et les drogues, ainsi que certains services, tels que les jeux d'argent, peuvent nuire aux personnes. La toxicomanie est une maladie qui nuit gravement à la santé, détruit la vie et entraîne des coûts sociaux élevés.
<i>Jeux et jouets informatiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeux informatiques ou les jouets qui glorifient la violence ne sont pas seulement potentiellement addictifs. Ils peuvent rendre les joueurs, en particulier les jeunes enfants, plus

	agressifs, atténuer leur sensibilité à la violence et brouiller les frontières entre le monde virtuel et le monde réel.
<i>Pornographie</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La pornographie porte atteinte à la dignité personnelle, faisant de la personne qui y agit un simple objet, tout en déformant la personne qui la regarde. La pornographie constitue une conduite moralement mauvaise.
3. Impacts globaux et développement durable	La question en bref
<i>Non-respect du droit du travail</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'Église revendique explicitement le droit à un travail décent considéré comme étant le cadre dans lequel la personnalité humaine peut grandir et s'épanouir. L'exploitation du travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains, la restriction de la liberté de réunion et la discrimination fondée sur le sexe, la race, l'origine, la religion ou les opinions politiques doivent être résolument combattus.
<i>Corruption</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les plus grands obstacles au développement durable sont les pots-de-vin et la corruption. Phénomènes présents dans tous les domaines, les pots-de-vin et la corruption exacerbent les inégalités, faussent la justice et abusent du bien commun pour enrichir quelques-uns au détriment du plus grand nombre.
<i>Discrimination</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comme indiqué dans le Catéchisme : « Toute forme de discrimination sociale ou culturelle dans les droits fondamentaux de la personne fondée sur le sexe, la race, la couleur, les conditions sociales, la langue ou la religion doit être réprimée et éradiquée comme étant incompatible avec le dessein de Dieu » (<i>Catéchisme</i>, 1935).
<i>Violations des droits de l'homme</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'Église reconnaît les droits humains de toutes les personnes, sans distinction d'aucune sorte. Ces droits doivent être promus et défendus par un engagement constant. Les violations des droits de l'homme nuisent à la fois à la dignité et aux opportunités de développement.
<i>Non-respect des droits des peuples indigènes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Souvent invisibles car marginalisés, les droits des peuples autochtones doivent être protégés de manière résolue et appropriée, y compris leur relation avec leurs terres, leur culture, leurs arts et leurs ressources.
<i>Violence et oppression totalitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les régimes totalitaires ou les dictatures militaires exercent leur pouvoir en suscitant une peur déshumanisante. Ni la vie humaine ni la société civile ne peuvent se développer pleinement lorsque les pouvoirs s'enferment dans leurs privilèges tout en abusant des droits des citoyens.
<i>Pratiques inéquitables ou non-éthiques dans les affaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La formation de cartels, les accords sur les prix, les délits d'initiés, la fausse comptabilité, le blanchiment d'argent, la corruption, la traite des êtres humains, le manque de transparence et l'évasion fiscale font partie des pratiques commerciales qui trompent la société et compromettent l'efficacité des marchés.
4. La protection de l'environnement	La question en bref
<i>Changement Climatique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • « La civilisation requiert de l'énergie, mais l'utilisation de l'énergie ne doit pas détruire la civilisation! ... Il est urgent d'élaborer des politiques afin que, dans les prochaines années, les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz hautement polluants puissent être considérablement réduites, par exemple en remplaçant les combustibles fossiles et par le développement des sources d'énergie renouvelables » (Pape François, dans le cadre du <i>Dialogue sur la transition énergétique et la protection de la maison commune</i>, Cité du Vatican, 14 juin 2019).
<i>Exploitation de l'environnement</i>	La mission chrétienne est de chérir et de conserver la Création en tant que don de Dieu. La DSE condamne le non-respect des normes écologiques, d'autant plus que les coûts de consommation et de pollution incombent souvent aux personnes vulnérables qui n'ont joué que peu ou pas de rôle dans les pratiques non durables.
<i>Matières premières agricoles et alimentation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le droit à l'alimentation, comme le droit à l'eau, est enraciné dans la dignité de la personne humaine. Sa disponibilité et son approvisionnement sont un impératif éthique qui l'emporte sur la logique purement économique et rend la spéculation sur les matières premières indéfendable.

	Encourager la science de la production alimentaire ne devrait pas privilégier les puissants dans la distribution et l'utilisation des terres.
<i>Ingénierie verte / génétique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel de conflit éthique existe à au moins plusieurs niveaux : les risques environnementaux et sanitaires non encore définis avec précision par les nouvelles technologies ; sa relation avec les cultures végétales traditionnelles; et les conséquences pour la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays en développement où des groupes multinationaux font breveter des semences pour dominer le marché.
<i>Produits chimiques dangereux et substances nuisibles pour le climat</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les produits chimiques dangereux constituent une menace pour l'humanité et l'environnement. Les déchets toxiques et la contamination des écosystèmes abîment la création, minent la santé humaine et laissent des résidus qui auront des conséquences incalculables pour les générations futures.
<i>Mines et matières premières minérales</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les matières premières minérales sont indispensables à l'économie moderne. Cependant l'extraction peut entraîner une conduite nuisible pour l'environnement ou des violations des droits fondamentaux du travail, en particulier dans les pays en développement où l'exploitation minière est souvent au cœur de conflits.
<i>Eau propre</i>	<ul style="list-style-type: none"> • « Le droit à l'eau, comme tous les droits de l'homme, se base sur la dignité humaine et non pas sur des évaluations de type purement quantitatif, qui ne considèrent l'eau que comme un bien économique. Sans eau, la vie est menacée. Le droit à l'eau est donc un droit universel et inaliénable » (<i>Compendium</i>, n. 485).

MENSURAM BONAM: BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

Sources principales dans les Ecritures

- Génèse 2: 15, 1:26-27 – sur le souci à la maison commune
- Matthieu 5: 3-12 *Béatitudes*; 7: 17-19;
13 “Paraboles du Royaume”: Parabole du *Trésor caché* (13: 44); Parabole de la *perle de grand prix* (13: 45-46); Parabole des vigneron (21: 33-45); Parabole des *Talents* (25: 14-30).
- Marc 4: 26-29
- Luc 5: 1-11 La *pêche miraculeuse*; 6: 20-31, 6: 32-36, 6: 38; 16: 1-13; 19-31 *Le riche et Lazare*; 7: 21, 24-27; 13: 24-30; 25: 1-13; 25: 14-30.
- Jacques 2: 14-17
- Apocalypse 21: 5
- Lettre de saint Paul aux Galates 5: 6
- Deuxième lettre de saint Paul aux Corinthiens 5: 17

Magistère pontifical

- Pape saint Jean XXIII, Encyclique *Mater et magistra* sur le christianisme et le progrès social, 1961
https://www.vatican.va/content/john-xxiii/en/encyclicals/documents/hf_j-xxiii_enc_15051961_mater.html
- Pape saint Jean XXIII, Encyclique *Pacem in terris* Sur la paix entre toutes les nations, fondée sur la vérité, la justice, la charité, la liberté, 1963
https://www.vatican.va/content/john-xxiii/fr/encyclicals/documents/hf_j-xxiii_enc_11041963_pacem.html
- Pape saint Paul VI, *Gaudium et spes*, Constitution pastorale sur l'église dans le monde de ce temps 1965
https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_cons_19651207_gaudium-et-spes_fr.html
- Concile Vatican II, Décret sur l'apostolat des laïcs *Apostolicam Actuositatem*, promulgué par Sa Sainteté le pape Paul VI, 1965
https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decree_19651118_apostolicam-actuositatem_fr.html
- Pape saint Paul VI, Encyclique *Populorum progressio* sur le développement des peuples, 1967
https://www.vatican.va/content/paul-vi/fr/encyclicals/documents/hf_p-vi_enc_26031967_populorum.html
- Pape saint Paul VI, Encyclique *Humanae Vitae* sur la régulation des naissances, 1968
https://www.vatican.va/content/paul-vi/fr/encyclicals/documents/hf_p-vi_enc_25071968_humanae-vitae.html
- Pape saint Jean Paul II, Encyclique *Laborem exercens* sur le travail humain à l'occasion du 90e anniversaire de l'Encyclique *Rerum novarum*, 1981
https://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/encyclicals/documents/hf_jp-ii_enc_14091981_laborem-exercens.html

- Pape saint Jean Paul II, Encyclique *Sollicitudo rei socialis*, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'encyclique *Populorum progressio*, 1987
https://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/encyclicals/documents/hf_jp-ii_enc_30121987_sollicitudo-rei-socialis.html
- Pape saint Jean Paul II, Constitution Apostolique *Fidei depositum* pour la publication du catéchisme de l'église catholique rédigé à la suite du deuxième concile œcuménique du Vatican,
https://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/apost_constitutions/documents/hf_jp-ii_apc_19921011_fidei-depositum.html
- Pape Benoît XVI, Encyclique *Caritas in veritate* sur le développement humain intégral dans la charité et dans la vérité, 2009
https://www.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/encyclicals/documents/hf_ben-xvi_enc_20090629_caritas-in-veritate.html
- Pape François, Exhortation Apostolique *Evangelii gaudium*, 2013
https://www.vatican.va/content/francesco/fr/apost_exhortations/documents/papa-francesco_esortazione-ap_20131124_evangelii-gaudium.html
- Pape François, Encyclique *Laudato si'* sur la sauvegarde de la maison commune, 2015
https://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html
- Pape François, Encyclique *Fratelli tutti* sur la fraternité et l'amitié sociale, 2020
https://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20201003_enciclica-fratelli-tutti.html

Autres messages et discours pontificaux

- Pape François, *message au président exécutif du Forum Economique Mondial à l'occasion de la rencontre annuelle à Davos-Klosters (Suisse)*
https://www.vatican.va/content/francesco/fr/messages/pont-messages/2014/documents/papa-francesco_20140117_messaggio-wef-davos.html
- Pape François, *Discours aux Participants à la rencontre promue par le Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral sur le thème : « La Transition Énergétique et la Protection de la Maison Commune »*, 2019
https://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2019/june/documents/papa-francesco_20190614_compagnie-petrolifere.html
- Pape François, *Discours au comité d'experts du conseil de l'Europe (Moneyval)*, 8 Octobre 2020
https://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2020/october/documents/papa-francesco_20201008_comitato-moneyval.html
- Pape François, *Message vidéo aux participants de l'évènement international en ligne : « the Economy of Francesco - les jeunes, un pacte, l'avenir »* 21 novembre 2020
https://www.vatican.va/content/francesco/fr/messages/pont-messages/2020/documents/papa-francesco_20201121_videomessaggio-economy-of-francesco.html
- Pape François (en conversation avec Austen Ivereigh), *Let Us Dream: A Path to a Better Future*, New York, Simon & Schuster, 2020.

- **Publications du Dicastère pour la promotion du développement humain intégral**
- Conseil Pontifical "Justice et Paix", *Work as key to the Social Question: the great social and economic transformation and the subjective dimension of work*, 2002
- Conseil Pontifical "Justice et Paix", *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église*, Libreria Editrice Vaticana, 2004
https://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rc_pc_justpeace_doc_2006052_compendio-dott-soc_fr.html
- Conseil Pontifical "Justice Et Paix", “*Pour une réforme du système financier et monétaire international dans la perspective d’une autorité publique à compétence universelle*”, 2011
https://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rc_pc_justpeace_doc_20111024_nota_fr.html (06/02/2021)
- Conseil Pontifical "Justice et Paix", “Banking on the common good, finance for the common good”, Seminar Paper, San Calisto, 13 May 2013
http://www.iustitiaetpax.va/content/dam/giustiziaepace/Eventi/DOCS/BCG/2013_BANKING_LG_ENG.pdf
- Dicastère pour la promotion du Développement humain intégral, *Vocation du dirigeant d'entreprise*, 2014
https://www.humandevlopment.va/content/dam/sviluppoumano/pubblicazioni-documenti/archivio/economia-e-finanza/vocation-of-business-leader/Vocation_ENGLISH_4th%20edition.pdf
- Cardinal Peter K.A. Turkson, Pope Francis Questions the Economy, Opening Address at the International Conference “The Economy according to Pope Francis – a case study of social market economy”, Pontifical University of the Holy Cross, 13 September 2016
http://www.justpax.va/content/dam/giustiziaepace/presidenteinterventi/2016/President_Pope%20Francis%20questions%20the%20Economy_130916.pdf
- Cardinal Peter K.A. Turkson, “The Future of the Corporation: From Best in the World to Best for the World”, University of the Andes, Chile, 2016
- Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Dicastère pour le Service du Développement Intégral, *Oeconomicae et pecuniariae quaestiones*, Considérations pour un discernement éthique sur certains aspects du système économique et financier actuel, 2018.
https://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20180106_oeconomicae-et-pecuniariae_fr.html
- Catholic Relief Services and the Dicastery for Promoting Integral Human Development, Vatican-CRS Seminars, 18-21 July 2018
<https://viiconference.org>

Autres sources

- Catéchisme de l'Église Catholique, <https://www.vatican.va/archive/FRA0013/INDEX.HTM>
- United States Conference of Catholic Bishops, *Economic Justice for All: Pastoral letter on Catholic Social Teaching and the U.S. Economy*, 1986 https://www.usccb.org/upload/economic_justice_for_all.pdf
- Conferenza Episcopale Italiana (CEI) *La Chiesa Cattolica e la gestione delle risorse finanziarie con criteri etici di responsabilità sociale, ambientale e di governance*, Documentation de la Conferenza Episcopale Italiana, 9 March 2020
<https://economato.chiesacattolica.it/linee-guida-per-gli-investimenti-sostenibili-ed-etici/>

- Conférence des évêques de France, Vademecum No.3-2015, “Repères éthiques de gestion financière des biens d’Eglise, 2007
<https://eglise.catholique.fr/sengager-dans-la-societe/economie/observatoire-fonds-ethiques/459480-reperes-ethiques-de-leglise-catholique-prise-compte-de-doctrine-sociale-de-leglise/>
- Deutsche Bischofskonferenz/ Zentralkomitee der deutschen Katholiken, *Ethisch-nachhaltig investieren Eine Orientierungshilfe für Finanzverantwortliche katholischer Einrichtungen in Deutschland*, 2. aktualisierte Auflage, 13 July 2021
EN: *Making Ethically Sustainable Investments 1st edition*
<http://www.nachhaltig-predigen.de/dokumente/cmsj/Strukturen/Geldanlage/DBK-ZdK-GuidelineEthicallyInvestment.pdf>
- Global Impact Investing Network, voir www.thegiin.org (7 November 2020)
- Impact Management Project
<https://impactmanagementproject.com>
- Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, Rapport d’évaluation 5 (AR5) sur les changements climatiques, 2014 <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>
- Österreichische Bischofskonferenz, Financial investments as cooperation: Ethical investment guidelines of the Austrian Bishops’ Conference and the Religious Orders of Austria (FinAnKo) (Katholische Kirche Österreich 2018), Amtsblatt der Österreichischen Bischofskonferenz Nr. 72 (01.01.2018).
https://www.bischofskonferenz.at/dl/mOLLJKJKkolmlJqx4kJK/Englisch_final_pdf
- United States Conference of Catholic Bishops, Socially Responsible Investment Guidelines 12.11.2003)
<http://www.usccb.org/about/financial-reporting/socially-responsible-investment-guidelines.cfm>
- The Zug Guidelines to Faith-Consistent Investing, Faith in Finance, ARC, 2017
http://www.arcworld.org/downloads/ZUG_Guidelines_to_FCI_2017.pdf

Commentaires sur MENSURAM BONAM

Mensuram Bonam est un document opportun et des plus utiles, appelant aux réajustements et aux changements de valeur nécessaires dans notre système financier. Il suscite de manière convaincante l'attention de l'investisseur pour passer de la simple durabilité à une véritable intendance basée sur la doctrine sociale de l'Église et un investissement responsable et cohérent avec la foi. Il rappelle explicitement aux investisseurs que leurs décisions doivent être conformes à la mission principale de leurs institutions et orientées vers l'accomplissement de cette mission.

Cardinal Christoph Schönborn, archevêque de Vienne

Dans un monde de plus en plus incertain, les entrepreneurs et les investisseurs ont besoin d'un phare pour prendre des décisions d'investissement. Il s'agit bien sûr d'étudier le risque et la rentabilité de l'opportunité qui se présente, mais il faut aujourd'hui aller plus loin, en évaluant également l'impact social et environnemental de cette décision. C'est un impératif éthique, éclairé par l'enseignement social de l'Église. Pour toutes les personnes de bonne volonté qui sont prêtes à relever ce défi, cette publication est essentielle.

Bruno Bobone, Président, UNLAPAC, Confédération des Entrepreneurs Chrétiens.

Toutes mes félicitations pour un nouveau document très riche et très utile.

Pierre Lecocq (UNLAPAC)

Je salue la publication de Mensuram Bonam. Il s'agit d'une intervention vitale dans un système financier qui ne sert pas le bien commun en se concentrant sur 'l'ici et maintenant' plutôt que sur les intérêts de l'épanouissement humain à long terme. Il devrait être une lecture essentielle pour tous les investisseurs.

Révérénd Chanoine Edward Carter, Président du Church Investors Group

Nous vous félicitons chaleureusement pour la publication opportune de Mensuram Bonam, car elle est parfaitement cohérente avec le travail de la *Global Foundation*, en encourageant les investisseurs et la finance plus généralement à servir un bien commun mondial durable. Cette initiative devrait être accueillie et soutenue par tous ceux qui dans le secteur privé et les communautés du monde entier souhaitent agir avec plus de sens dans leur vie professionnelle.

Steve Howard – The Global Foundation

L'Impact Investing Institute du Royaume-Uni salue l'engagement actif de l'Église catholique dans le monde de la finance et de l'investissement, et l'appel que dans Mensuram Bonam elle lance à ses institutions, pour qu'elles s'engagent dans un investissement fidèle à la foi qui est entièrement compatible avec la pensée moderne tournée vers le progrès en ce qui concerne l'investissement d'impact et l'investissement durable.

Sarah Gordon, DG et James Broderick, vice-président, Impact Investing Institute

La marche vers un avenir durable a commencé. C'est un voyage profondément lié à notre devoir en tant qu'êtres humains sur cette planète et en tant que chrétiens frères et sœurs avec la création. D'autant plus si on nous confie la responsabilité de gérer l'argent et de faire des placements. Nous devons être professionnels et prophétiques. Nous devons avoir un impact et changer le système, pas simplement nous engager à faire de notre mieux. Avec la Pensée sociale chrétienne, nous avons un objectif. Avec *Fratelli Tutti* et *Laudato Si'* nous avons une boussole. Avec Mensuram Bonam, nous avons une feuille de route. Le voyage continue.

Bertrand Badré, Associé-gérant et Fondateur, Blue like an Orange Sustainable Capital